
RÉPUBLIQUE DU NIGER



Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage

Direction Générale du Génie Rural



PROJET D'APPUI REGIONAL A L'INITIATIVE
POUR L'IRRIGATION AU SAHEL (PARIIS NIGER)

ETUDE DIAGNOSTIC

**Place et rôle des hommes et des femmes dans le processus
de planification et de gestion
des ressources naturelles et environnementales**

Rapport, Juillet 2020

Table des matières

1. INTRODUCTION	10
2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....	11
2.1 OBJECTIFS DE L'ETUDE	11
2.2 DEROULEMENT DE LA COLLECTE	15
3. RESULTATS DE L'ETUDE	15
3.1 DYNAMIQUE FONCIERE DANS LES SITES D'INTERVENTION	15
3.1.1 LA SUPERPOSITION DES DROITS ET AMBIGUÏTES DANS L'HERITAGE DES TERRES DUNAIRES ..	15
3.1.2 DROITS D'ACCES SPECIFIQUES DES FEMMES AUX TERRES DE BASFONDS	17
3.1.3 DROITS D'ACCES COLLECTIFS : CAS DES SITES DE PARIIS.....	17
3.1.4 STATUT DES RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALE DE L'IRRIGATION.....	21
3.1.5 ROLES DES STRUCTURES DE GESTION FONCIERE RURALE (COMITE DE GESTION)	22
3.1.6 MENACES /RISQUES /CONFLITS LIES A LA GESTION DES RESSOURCES	24
3.2 EXPERIENCES GENRE DES ACTEURS STRATEGIQUES INTERVENANT LOCALEMENT.....	26
3.3 RECOMMANDATIONS	28
ANNEXES	30
ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCES	30
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	30
II. OBJECTIFS	33
III. RESULTATS ATTENDUS.....	34
IV. METHODOLOGIE	34
V. ACTIVITES/TACHES DU/DE LA CONSULTANT/E	35
VI. LIVRABLES.....	35
VII. DUREE	36
VIII. LE PROFIL DU CONSULTANT (E)/PARTICIPANTS & CONDITIONS D'APPLICATION.....	36
A. EXPERTISE ET/OU SPECIALITES DEMANDEES	36
B. CONDITIONS D'APPLICATION	37
VIV. BUDGET.....	37
X. PERSONNES DE CONTACT.....	37
ANNEXE 2 : CALENDRIER DE TRAVAIL	39

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ASUSU	Institution de micro finance
BAGRI	Banque Agricole
CDA	Chef du district agricole
COFOB	Commission foncière
COFOCOM	Commission foncière
COFODEP	Commission foncière
COSPE	Coopération pour le développement des pays émergents(Pae plate-forme ONG européennes)
CRA	Chambre régionale de l'agriculture
CRS	Catholic Relief Service
DDC	Direction du Développement et de la Coopération (Suisse)
FAO	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
HKI	Helen Keller International
LUCOP	Lutte Contre la Pauvreté (GIZ)
NTIC	Nouvelles Technologies de l'information et de la communication
OFEDES	Office Des Eaux du Sous-Sol
ONG	Organisation non gouvernementale
PAC	Programme d'Actions Communautaire
PAFEN	Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles
PAC-RC	Projet d'Appui Communautaire à la Résilience Climatique
PARIIS	Programme d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS)
PISA	Petite irrigation et sécurité alimentaire
PPR	Projet Pôles Ruraux
ProDAF	Programme de Développement de l'Agriculture Familial
PTF	Partenaires technique et financier
RUWANMU	Projet de développement / FIDA
UNICEF	Fonds des nations unies pour l'enfance

Résumé conclusion

La présente étude - Diagnostic sur la place des hommes, et des femmes dans la planification et la gestion des ressources, entre dans cette préoccupation et cherche à amorcer une analyse approfondie sur les questions genre et vulnérabilité et leur relation avec la gestion durable des ressources naturelles et environnementales, plus précisément le foncier et l'eau d'irrigation. Elle jette les bases d'une meilleure compréhension des critères, conditions et normes requis pour l'intégration des aspects genre et équité sociale dans les initiatives économiques et de planification, pour un meilleur accès aux services et opportunités offerts par PARIIS.

Différents travaux et entretiens rapportent qu'un accès récent à l'héritage des terres dunaires et de bas-fonds, est instauré par les chefs religieux selon le système d'héritage islamique. Dans cette même logique, les frères peuvent dans ces mêmes zones donner aux sœurs l'équivalent de leurs parts héritées en numéraires ; dans ces mêmes zones, les femmes louent, prennent des terres en gage comme à Takouidawa. Mais la grande majorité des femmes qui exploitent les terres irriguées en individuel comme en groupe doivent leur accès en prêt de terre à des propriétaires fonciers coutumiers notamment les chefs et leurs frères.

On assiste à un accès au foncier non pas à travers une transmission familiale, mais à travers des acquisitions individuelles location ou prêt.

L'achat de terre n'est pas un mode d'accès généralisé. La terre ne se vend pas encore en région d'Agadez et de Tillabery. Mais l'achat des terres est possible dans la zone plus au sud à Takouidawa, Tabalak, Tanda et Founkoye. Dans le site de Tanda : la parcelle de 25m x 25m couterait 200000 F en moyenne.

Dans l'ensemble les parcelles irriguées exploitées par les femmes sont assez réduites, leur permettant de produire des légumes pour la consommation familiale. Mais une dynamique économique plus importante peut se mettre en place, pour les celle qui ont acquis des espaces sûrs plus grands.

La presque totalité des périmètres connaissent une double exploitation de saison des pluies et de saison sèche ou contre saison. Le statut de propriété traditionnelle prime ; la mise à disposition des terres irrigables en saison sèche, par les propriétaires traditionnels a été une pratique depuis la colonisation à Takouidawa (pour la production de diverses cultures : choux, carottes, betteraves, aubergines).

Les puits ont un statut de propriété collective à accès commun sur une propriété privée ; cette juxtaposition des deux ressources terre et eau confère à cette terre un caractère nouveau d'accès collectif relativement libre pendant une partie de l'année (saison sèche). Une fois octroyé à l'irrigant, celui-ci demeure un usager permanent et ce droit ne peut lui être enlevé, à moins qu'il y mette fin lui même. L'usage n'est pas lié à un acte quelconque de reconnaissance (en nature, en espèces ou une attestation émise par la COFOB). Le témoignage des deux familles suffit, pendant l'octroi de la parcelle à l'irrigant par le propriétaire et pendant la remise de la parcelle par l'irrigant au prêteur.

En effet, les autres sites spécifiquement féminins ont le même statut d'un bien privé mis à disposition des femmes avec un usage moins sécurisé sur les périmètres de plus petite taille. La grande sécurité d'accès est due à « l'impossibilité pour le propriétaire d'exploiter toute sa grande parcelle. *« Il ne pourra jamais travailler cet espace lui et sa famille et est tenu de céder l'excédent de terre aux autres irrigants. »* (Focus hommes de Takouidawa, Dari et Tchintaborak).

Cette analyse communautaire suppose que les sites de plus petite taille sont plus susceptibles d'être retirés aux exploitants (Ibba, et à Shet) par un transfert de la parcelle (partage d'héritage, vente, mais aussi simple retrait (à Ibba au retour du propriétaire etc). Cette expérience vécue par les groupements féminins de Founkoye, dissuade ces dernières de travailler sur une terre prêtée non sécurisée. Cette préoccupation est une réalité pour les hommes de cette même communauté : *« Il ne faut pas que la personne investisse et que le*

propriétaire des champs lui demande de quitter : C'est pourquoi on établit des actes qui précisent la durée du prêt au moins 10 ans. » (Focus hommes de Founkoye)

Rôles des structures de gestion foncière rurale (Comité de gestion). Plusieurs organisations existent autour des activités d'irrigation : des structures mixtes, coexistent avec des structures féminines et des structures de jeunes qui disposent de parcelles collectives. Celles de Founkoye, proches de Tahoua, ont un niveau élevé de développement organisationnel, avec l'émergence de l'union *Moun mooré* en 2015.

Les autres comités de gestion rencontrés¹ sont aussi capables de se réunir, de planifier la campagne à venir au vu des leçons tirées de la précédente. Généralement cette planification aborde les cultures à semer. Un problème existe à ce niveau, relativement commun à tous les sites « *par exemple, si la production de l'oignon donne bien cette année, l'année prochaine tout le monde va cultiver l'oignon, espérant gagner autant* » (Focus hommes de Founkoye)

Les groupements ou encore des comités spécifiques interviennent en cas d'attaques parasitaires « *Nous avons un comité chargé spécifiquement de la question. Ce comité tient une réunion pour déterminer la nature de l'attaque. Après quoi, si la caisse dispose de liquidité, le comité procède à l'achat des pesticides appropriés et dans le cas échéant une cotisation s'impose ; le montant de la cotisation est le même pour les hommes et les femmes.* » (Focus hommes de Dari).

Lorsque des produits sont disponibles au niveau du Service de l'Agriculture, le comité à son tour fait recours au chef du village pour l'accès à ces produits ; « *S'il y'a un endroit qui a besoin d'être traité, on informe le chef du village qui à son tour se rend au service de l'agriculture avec un échantillon de plante attaquée. Les brigadiers reçoivent les produits nécessaires* » (Focus hommes de Founkoye).

PARIIS a mis à la disposition des sites de Tahoua et de Tillabéry, des produits phyto sanitaires pour le traitement des attaques parasitaires et a formé par la même occasion, des brigadiers phyto sanitaires dont 25 femmes (sur 80) en 2019.

Pour la gestion de l'eau, des groupes d'irrigants qui partagent un même puits s'organisent librement autour de la gestion collective de l'eau.

Comme nous utilisons les motopompes aujourd'hui, les membres d'une même équipe achètent l'essence à tour de rôle pour alimenter la machine. Par exemple si on est 8 personnes et qu'on doit acheter 2 litres par jour, je sais que tous les 8 jours je dois acheter 2 litres d'essence qui correspondent à ma contribution. Il en est de même pour la vidange qui est aussi à tour de rôle.

Les femmes participent à la même hauteur que les hommes. Leurs époux leur prêtent la terre, mais les femmes doivent se procurer le nécessaire pour y travailler. La taille des parcelles n'est pas prise en compte. Cela est valable aussi bien pour les hommes que pour les femmes ».

C'est un principe égalitaire qui régit la participation des irrigants dans leur contribution à l'arrosage, au détriment de l'équité pour ceux qui disposent d'une superficie plus petite. Ce principe s'il est accepté est plus simple et facilite la participation et le suivi interne.

L'accès à l'eau est libre : il n'y a pas d'exigence commune pour la présence des irrigants au site.

A coté des motopompes collectives mises en place par le projet, s'installent des motopompes individuelles à usage collectif aussi. Certains puits ont trois motopompes, achetées soit par un des irrigants, soit par tous (cotisation). Dans tous les cas, l'entretien est collectif. Mais à Founkoye, la gestion de l'eau est individuelle, car chaque irrigant a son puits « *il n'y a pas de*

¹ Nous n'avons pas pu rencontrer le président de Takouidawa, et en son absence, même le chef de village n'a pas pu nous donner les informations nécessaires.

problème non plus au niveau de l'arrosage comme on l'a dit chacun exploite son espace. C'est pourquoi dans nos demandes, nous avons mentionné que nous voulons des kits solaires individuels au projet PARIIS ».

La gestion des autres matériels, au niveau des groupements est basée sur un accès mutuel aux matériels privés existe. Une solidarité existe entre les irrigants qui partagent le matériel aratoire, les autres intrants (engrais, semences, produits phytosanitaires), les connaissances etc.

Dans l'ensemble un constat est qu'à l'intérieur des groupements, des sous groupes d'irrigants qui partagent un système d'irrigation, sont plus opérationnels. C'est le niveau des innovations, car c'est ce niveau qui s'organise pour produire et qui dynamise le groupement à travers, ses demandes et ses besoins. Par ailleurs si ces sous groupes créent les normes simples de gestion en termes d'accès commun aux ressources, le groupement lui est le premier niveau de formalisation de ces normes, car c'est le niveau qui sanctionne en cas de non respect des normes et qui gère les conflits.

De même les besoins des groupements, les ont incités à se fédérer à Founkoye. L'union assure les services de renforcement de capacité à travers les compétences acquises par certains de ses membres qui sont des formateurs ruraux. Elle octroie aussi à ses membres des crédits de campagne et des semences à crédit.

La prise de décision se fait pour les groupements lors d'une réunion chez le chef de village qui joue le rôle de mobilisation. Les réunions abordent les restitutions des différentes rencontres au niveau communal et régional, la gestion de certains conflits, les planifications de la campagne à venir, des informations pour éviter la contamination dans les parcelles, etc.

Les femmes reconnaissent participer aux rencontres et même prendre parole, car il s'agit des exploitantes agricoles qui ont un certain âge et qui contrôlent leur mobilité. Elles sont unanimes sur le manque de transparence dans la gestion des biens. Les femmes des bureaux des comités estiment qu'elles sont « ajoutées » pour siéger dans les comités pour la forme ; « *peu d'informations nous parviennent, nous apprenons aussi par le bouche à oreille* » (Focus femmes de Founkoye,). Les femmes rencontrées affirment qu'en général, les hommes des structures tiennent les réunions sans elles (même si elles sont des membres des bureaux) et partagent les bénéfices des structures aussi sans elles, à moins d'être une parente ou épouse d'un membre influent du comité de gestion (apports des projets).

La gestion des conflits est généralement faite au niveau des groupements et au niveau communautaire. En effet, les conflits autour des usages courants sont une étape nécessaire dans l'établissement des règles et normes pour la gestion des biens et ressources communes. La terre est d'abord perçue comme un lieu où se développent en priorité les conflits entre les agriculteurs et éleveurs. Des cas de conflits entre exploitants irrigants sont mentionnés autour de la gestion de l'eau et de situations diverses :

- **Non financement de l'essence ou de la vidange par un exploitant,**
- **Le partage inégalitaire de la production entre les femmes membres, lorsqu'elles produisent en commun** Ces conflits aussi sont facilement selon une dynamique intra groupe, sans recours externe.
- **Les dégâts causés par les enfants** qui ont accès au périmètre pour aider les parents ; ces situations sont gérées entre exploitants
- **Les vols des matériels comme la motopompe, et de la production.** Dans ces cas des plaintes sont portées au niveau du chef de village.
- **La sélection des prestataires, en lien avec la qualité des services faits :** les bénéficiaires ne sont pas souvent concertés pour l'achat des matériels et ils pensent qu'il s'agit d'une tricherie, de la part du fournisseur qui impose des matériels de qualité moindre par rapport au prix. Plainte auprès du maire
- **Des risques de vols de panneaux solaires sont évoqués partout.** Souvent les irrigants estiment qu'une clôture serait la solution.

Le respect des échéances est relaté à Tabalak avec le versement d'une caution des femmes et qui attendent en vain les travaux sur le périmètre... « *Pourquoi PARIIS marche en zigzag comme un serpent ?* » (Focus de femmes de Tabalak).

3.2 Expériences genre des acteurs stratégiques intervenant localement

Les femmes n'étant pas traditionnellement reconnues comme actrices agricoles, sont de fait souvent omises dans le déroulement de cette dynamique, et cela constitue le grand défi que le PARIIS doit relever. Comment donner un espace plus large aux dynamiques locales, tout en intégrant les femmes ?

Plusieurs partenaires, l'Etat, UNICEF (Dari), PISA (Iba, Tchintaborak, Dari...) Ruwanmu (Founkoye, etc), SUISSAID (Takouidaoua1 etc.), PROJET KEITA, LUCOP, Karkara, COSPE, PAC2, PAC 3, ProDAF, COSPE (Tabalak) ont tenté cette expérience et cela a permis la mise en place d'un processus nouveau dans certaines communautés où les femmes commencent à travailler collectivement, non plus dans l'exploitation familiale, ni individuellement, mais entre elles pour une production maraîchère.

La première difficulté aujourd'hui est l'accès à la terre collective. PARIIS est confronté à cette même réalité, avec les risques de retraits des parcelles après projet, dans les zones à fortes pressions foncières.

Le Projet Keita, avec l'achat des terres aux femmes s'est inscrit dans la durabilité, car ces parcelles sont encore la propriété des femmes qui les cèdent à leurs filles. Les dons s'inscriraient aussi dans la durabilité s'ils sont consignés dans le dossier rural à travers la Cofob, puis la Cofocom. Les commissions foncières n'existent pas dans tous les sites de PARIIS, et offrent certes une sécurisation foncière aux terres achetées, données et prêtées si un acte foncier est établi. Mais, la particularité de la législation foncière nigérienne réside dans la prise en compte concomitante de la coutume et du droit écrit quant à l'appropriation ou l'acquisition de la terre conformément à l'article 8 qui stipule que « la propriété du sol s'acquiert par la coutume ou par les moyens du droit écrit ». Or, la propriété coutumière confère à son titulaire la propriété pleine et effective de la terre... L'on est tenté de poursuivre en déclarant qu'il est de même pour les exclusions (refus d'attribuer la terre aux héritières, etc.). Les commissions foncières ne gèrent pas les inégalités mais les confortent selon les principes coutumiers en vigueur qui sont appliqués.

Le financement des activités agricoles a été mentionné par les groupements. Les groupes MMD semblent assurer ces besoins dans les sites où ils existent. L'émergence d'une autre solution pour les hommes est en voie au niveau de l'union de Founkoye qui donne des semences et des crédits aux exploitants « *si un projet vient au nom de la BAGRI ou de ASUSU, on ne travaillera pas avec ce projet. Ces structures financières détruisent les paysans* » (Focus hommes de Founkoye).

Cependant les nouveaux sites expriment la nécessité de renforcement de capacités « *Nous avons besoin de formation sur les cultures irriguées (arrosage...) car au début il y'a ceux qui ont arrosé beaucoup alors la quantité de l'eau a dépassé le besoin des produits. Ce qui fait que pour certains ça n'a pas marché* » (Focus Koukokin Kaya). Enfin, la question de la capacité à écouler les produits maraîchers par les groupements féminins est à prendre en compte dans l'appui aux groupements qui produisent pour la vente. C'est probablement le cas des femmes de Tchintaborak qui ne tirent pas un grand bénéfice les irrigants de Koukokin Kaya qui sont enclavés.

En conclusion la société nigérienne, si diverse, reste dans son ensemble une société patriarcale, gérontocratique et rurale, où les femmes, dans leur grande majorité et a fortiori les plus jeunes femmes, sont en situation d'infériorité statutaire et de dépendance économique. Le très fort ancrage des normes qui ne bouge pas du côté des femmes les maintient individuellement et collectivement à l'écart de la propriété foncière ; elles semblent dans leur grande majorité se contenter d'un accès précaire sous la forme de prêt, location, etc. Dans ces conditions, PARIIS aura de très faibles opportunités pour atteindre ses objectifs ambitieux de

35% de femmes participantes à des actions de façon durable, car la majorité des femmes courent le risque d'une éviction des parcelles mises en valeur à la fin du projet.

Mais une dynamique des relations hommes/femmes autour d'un leadership féminin émergent, dénonciateur des injustices vécues par les femmes même s'il ne cherche pas encore les solutions idoines et la reconnaissance des droits féminins. Une dynamique d'appui séparé hommes femmes serait favorable à cette étape de maturation des structures féminines.

PARIIS se doit donc de s'inscrire dans ces dynamiques positives amorcées localement, de les soutenir et de les étendre dans sa zone d'intervention. La présente analyse fournit des bases pour des propositions stratégiques ciblées :

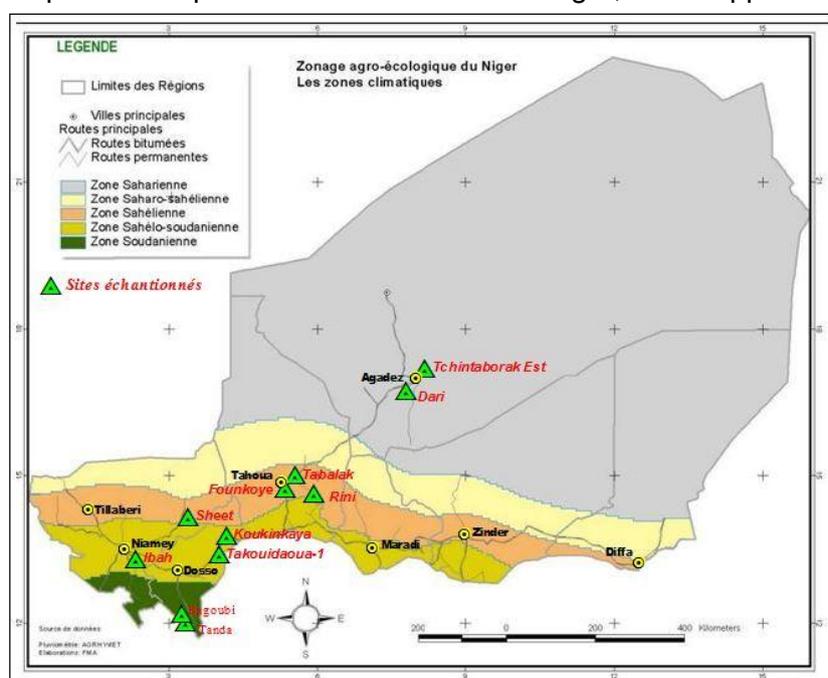
- Favoriser l'émergence d'une dynamique féminine à travers la séparation des appuis aux hommes de celui des femmes. Cela suppose concrètement, des groupements féminins, mais aussi des parcelles féminines qui requièrent des prises de décisions séparées avec accès aux ressources et services tous aussi séparés. Cela va dans la droite ligne des orientations sociales du niveau communautaire qui créent des sphères masculines et des sphères féminines.
- Faciliter l'accès des femmes à la terre dans les zones à forte pression foncière à travers la signature de convention avec les Services de l'Environnement au niveau des zones disposant de forêts protégées en préconisant une régénération naturelle assistée (RNA)
- Sécuriser les prêts des parcelles pour une durée de 10 années au moins, et inscrits sur le dossier rural au niveau de la commission foncière communale, afin de permettre aux femmes ou aux hommes vulnérables une production soutenue et durable.

1. Introduction

La promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes est aujourd'hui un principe accepté comme essentiel dans toutes les stratégies de développement du Niger visant le développement humain et l'éradication de la pauvreté. « Depuis plusieurs décennies, la prise en considération des inégalités entre les hommes et les femmes dans le processus du développement constitue de ce fait, une préoccupation majeure pour les autorités nigériennes et ses partenaires au développement, en particulier la valorisation du rôle actif de la femme dans ce processus. Comme définie dans la Politique Nationale Genre, l'équité entre les sexes constitue une priorité de développement socio- économique et un axe central dans les processus décisionnels des aspects genre-environnement pour le gouvernement et les PTF dont la Banque Mondiale »². Pour améliorer les perspectives du développement en faveur des femmes, il faut comprendre ce qui détermine ces résultats déséquilibrés entre les hommes et les femmes et comprendre comment porter des modifications et obtenir des changements durables.

Le Rapport sur le Développement dans le Monde – (RDM 2012) et la publication associée, Normes et Libre arbitre, ont souligné que « les progrès vers l'égalité et la parité entre les deux sexes sont affectés par des facteurs inscrits dans les normes sociales et que les opportunités et les actions sont déterminées autant par les normes sociales que par l'environnement dans lequel vivent les femmes... Il est crucial de comprendre les forces sous-jacentes des normes parce qu'elles déterminent les choix et les incitations à l'investissement et à l'accès aux opportunités dans l'ensemble du cycle de vie des femmes dans leurs rapports avec les hommes et vice versa. L'effet de ces forces est cumulatif : les filles à qui l'on a refusé l'accès à la terre auront moins de chances d'avoir l'opportunité plus tard à réclamer la terre pour réaliser des activités agricoles et jouir de leur revenu de façon autonome lorsqu'elles seront adultes, cette socialisation aidant.

La problématique de l'accès à la terre au Niger, laisse apparaître que les femmes et les jeunes



sont utilisateurs de la terre, pilier du développement agricole, mais, de façon générale, ces deux groupes n'ont pas un accès égal à cette ressource avec les hommes.

Le présent diagnostic s'inscrit du sud au nord, sur les cinq zones agro écologiques en régions de Dosso, Tillabéry, Tahoua et Agadez. Les enjeux fonciers et de ressources naturelles végétales sont différents du sud au nord ; « la façon dont une société définit les droits de propriété sur la terre et sur les ressources naturelles, dont elle les

² Termes de référence.

distribuée entre les différents acteurs, dont elle les garantit et les administre est révélatrice de la manière dont une société est gérée »³

La gestion du foncier et des ressources naturelles constitue un enjeu décisif de développement au Niger. L'exploitation des terres et des autres ressources naturelles sont pour une grande majorité de Nigériens, les seules opportunités économiques de participer à la production et, d'accéder à des conditions de vie dignes. 84% de la population⁴ est rurale et vit principalement de l'agriculture, de l'élevage, de l'artisanat et de différentes activités de prélèvement des ressources naturelles (chasse, pêche, artisanat, récolte de plantes médicinales, etc). Comment traiter les droits locaux et comment conjuguer croissance économique et équité ?

Pour la presque totalité de ces ménages agricoles, la terre constitue généralement l'un des rares éléments significatifs de patrimoine transmissible aux héritiers. La survie et le bien-être de ces populations rurales nigériennes dépendent prioritairement tant de la sécurisation de leurs droits sur la terre que de la garantie de l'accès à cette terre et aux ressources qu'elle supporte.

La présente étude « Diagnostic sur la place des hommes, et des femmes dans la planification et la gestion des ressources », entre dans cette préoccupation et cherche à amorcer une analyse approfondie sur les questions genre et vulnérabilité et leur relation avec la gestion durable des ressources naturelles et environnementales, plus précisément le foncier et l'eau d'irrigation. Elle jette les bases d'une meilleure compréhension des critères, conditions et normes requis pour l'intégration des aspects genre et équité sociale dans les initiatives économiques et de planification, pour un meilleur accès aux services et opportunités offerts par PARIIS.

Les résultats de cette étude qui adressent une analyse intra ménage et intra communautaire des enjeux fonciers et de l'eau d'irrigation aussi, permettront d'optimiser les bénéfices du projet pour les femmes à travers une prise en compte efficace de leur implication à tous les niveaux du processus, de la phase de planification, jusqu'à l'aménagement des terres, leur attribution et leur mise en valeur.

2. Méthodologie de l'étude

2.1 Objectifs de l'étude

L'objectif principal de la présente étude est de « définir les modalités opérationnelles qui seront utilisées par le PARIIS Niger pour prendre en compte le genre et assurer une inclusion sociale dans ses sites d'intervention ».

Les objectifs assignés sont les suivants :

- Caractériser **les droits d'accès, de gestion et de transfert des ressources naturelle et environnementale** (terre, fleuve, mares, puits, pompage, marché, ...) des hommes, des femmes et des jeunes plus particulièrement aux terres aménagées, aux terres de bas fonds pour l'irrigation ;
- Déterminer et analyser **les relations sociales entre les différents groupes sociaux** à travers une analyse approfondie de la place et du rôle des femmes et les hommes **dans la répartition et la gestion des ressources naturelles et environnementale** ;
- Examiner les menaces/conflits liés à la gestion des ressources qui pèsent sur les communautés en lien avec la dynamique sociale des différents groupes en présences (familles, communautés, agriculteurs, éleveurs, etc.) ;
- Identifier et analyser les **procédures, lois et opportunités pouvant permettre** aux femmes, et aux jeunes de mieux participer à la conception, la planification, la mise en

³ Comité Technique Foncier et Développement. Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud (Synthèse). Livre Blanc des acteurs français de la coopération. Septembre 2008, 38 pages

⁴ Recensement Général de Population et de l'Habitat – Niger, 2012

œuvre et le suivi-évaluation des politiques, stratégies, plans et programmes visant la gestion rationnelle des ressources naturelles et environnementales ;

- Identifier **les acteurs stratégiques intervenant localement** (Administration, ONG, organisations paysannes, secteur privé et autres) **dans un domaine** directement ou indirectement lié à la planification et à la gestion des ressources naturelles.
- Caractériser et analyser leur action vis-à-vis du genre et de l'inclusion sociale

Sur le plan méthodologie, plusieurs types de collectes sont nécessaires :

- Une capitalisation des données existante en matière de genre qui requiert une collecte et une analyse documentaires sur le plan de la théorie genre et de son application dans différents domaines de développement. Ce travail nous permettra de choisir un cadre d'analyse approprié au contexte de cette étude. Les expériences acquises dans les zones du projet PARIIS devront aussi être capitalisées.
- Des entretiens avec des personnes ressources au niveau institutionnel (les autorités administratives (dont communales) et coutumières, les services déconcentrés et autres partenaires intervenant dans le domaine nous informerons sur une grande diversité de questions ; les expériences et leçons apprises par les acteurs intervenant en matière de genre devront nous permettre une capitalisation et une conception plus adaptée des orientations genre.
- Des collectes d'informations auprès des femmes et des hommes ruraux, de leaders communautaires, associatifs, religieux... en entretien individuels et en entretien de groupes au niveau des 4 zones d'intervention du projet (Agadez, Dosso, Tahoua et Tillabéry). Les deux types d'entretiens seront qualitatifs et réalisés par des personnes averties.

La réunion de cadrage avec les responsables du PARIIS-Niger a permis de préciser les tâches de la mission et de choisir les sites à visiter qui sont les suivants :

- Agadez : Tchintaborak et Dari ;
- Dosso : Takouidawa, et Bangoubi, Koukoki ;
- Tahoua : Tabalak, Fonkoye et Rini ;
- Tillabéry : Ibba et Shet.

Le choix est aussi motivé par quelques critères comme :

- Le souci d'avoir un **minimum** de deux sites de 2 départements par région,
- La question d'accessibilité facile,

Comprendre la problématique genre de certains d'entre eux comme (Founkoye et Rini) dont certaines données préliminaires font cas de difficulté d'accès des femmes aux moyens de production et faire du maraichage

Le recadrage de l'enquête essentiellement qualitative et faisant un focus sur les ressources terre et eau principalement.

Tableau 1: objectifs spécifiques, résultats attendus et activités

RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS
Objectif spécifique 1 : caractériser les droits d'accès, de gestion et de transfert des ressources naturelles et environnementales (terre, eau, pompe, puits, système d'irrigation, matériel de travail etc...) des hommes, des femmes et des jeunes plus particulièrement aux terres aménagées pour l'irrigation	
Les droits d'accès, de gestion et de transfert des ressources naturelle et environnementale (terre, terres aménagées, eau, outils, etc...) des hommes, des femmes et des jeunes plus	<ul style="list-style-type: none"> - Connaitre et analyser le statut des ressources naturelles et environnementales existantes dans le cadre de l'irrigation ; - Connaitre et analyser les dispositions spécifiques relatives aux droits sur les ressources naturelles et environnementales dans le cadre de l'irrigation ;

RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS
particulièrement sont connus et analysés	<ul style="list-style-type: none"> - Connaitre et analyser les principes essentiels de gestion des ressources naturelles et environnementales par rapport à l'irrigation ; - Connaitre et analyser le rôle des structures de gestion foncière rurale (COFEB, COFOCOM, COFODEP) - Comprendre le niveau d'implication des femmes, des hommes dans la gestion et le transfert des ressources naturelle et environnementale par rapport à l'irrigation.
Objectif spécifique 2 : Déterminer et analyser les relations sociales entre les différents groupes sociaux à travers une analyse approfondie de la place et du rôle des femmes et des hommes dans la répartition et la gestion des ressources naturelle et environnementale	
Les relations sociales entre les différents groupes sociaux et la place et le rôle des femmes et des hommes (dans la répartition et la gestion des ressources naturelle et environnementale) sont déterminées et analysées	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et analyser les relations sociales entre les différents groupes sociaux dans la répartition et la gestion des ressources naturelle et environnementale - Comprendre et analyser la place et le rôle des hommes et des femmes dans la répartition et la gestion des ressources naturelle et environnementale - Comprendre et analyser les compétences acquises par les hommes et les femmes dans la gestion des ressources naturelle et environnementale ; - Analyser la compréhension des différences de genre en termes de gestion des ressources naturelle et environnementale ; - Identifier les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des hommes et des femmes dans la répartition et la gestion des ressources naturelle et environnementale
Objectif spécifique 3 : Examiner les menaces /conflits liés à la gestion des ressources qui pèsent sur les communautés en lien avec les dynamiques sociales des différents groupes en présence (familles, communautés, agriculteurs, éleveurs, etc.)	
Les menaces /conflits liés à la gestion des ressources qui pèsent sur les communautés en lien avec les dynamiques sociales des différents groupes en présence sont examinés.	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les types de menaces/conflits liés à la gestion des ressources ; - Comprendre et analyser les effets des menaces/conflits sur les dynamiques sociales ; - Comprendre et analyser le rôle des différents groupes en présence (familles, communautés, agriculteurs, éleveurs, etc.) dans la survenance des menaces /conflits liés à la gestion des ressources ; - Analyser le cadre juridique et institutionnel de la gestion des ressources
Objectif spécifique 4 : Identifier et analyser les procédures, lois et opportunités pouvant permettre aux femmes et aux jeunes de mieux participer à la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques, stratégies, plans et programmes visant la gestion rationnelle des ressources naturelle et environnementale	

RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS
<p>Les procédures, lois et opportunités pouvant permettre aux femmes et aux jeunes de mieux participer à la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi évaluation (des politiques, stratégies, plans et programmes visant la gestion rationnelle des ressources naturelles et environnementales), sont identifiées et analysées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un inventaire des procédures, lois et opportunités pouvant permettre aux femmes et aux jeunes de mieux participer à la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques, stratégies, plans et programmes visant la gestion rationnelle des ressources naturelle et environnementale - Identifier et analyser les procédures, lois et opportunités qui favorisent la participation des femmes et jeunes à la conception , la planification, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques, stratégies, plans et programmes visant la gestion rationnelle des ressources ; - Analyse du profil des ressources : - Comparer l'accessibilité aux ressources et leurs possessions chez les femmes et chez les hommes - Apprécier le niveau de contrôle des ressources chez les femmes et chez les hommes - Identifier les besoins des femmes pour une meilleure accessibilité aux ressources
<p>Objectif spécifique 5 : identifier les acteurs stratégiques intervenant localement (administration, ONG, organisations paysannes, secteur privé et autres) dans un domaine directement ou indirectement lié à la planification et à la gestion des ressources naturelles. Caractériser et analyser leur action vis-à-vis du genre et de l'inclusion sociale</p>	
<p>Les acteurs stratégiques intervenant localement (administration, ONG, organisations paysannes, secteur privé et autres) dans un domaine directement ou indirectement lié à la planification et à la gestion des ressources naturelles sont identifiés. Leur action vis-à-vis du genre et de l'inclusion sociale, sont caractérisées et analysées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un répertoire des acteurs stratégiques intervenant localement (administration, ONG, organisations paysannes, secteur privé et autres) dans un domaine directement ou indirectement lié à la planification et à la gestion des ressources naturelles ; - Connaitre et analyser leur action vis-à-vis du genre et de l'inclusion sociale - Analyser les rôles des différents acteurs institutionnels ou 'intervenants' locaux (y compris des instances coutumières) impliqués, de manière plus ou moins directe, dans la gestion du foncier et des ressources naturelles, - Analyser les textes et les pratiques locales, les rôles, les fonctions, les tâches et les compétences juridiques et/ou effectives de chacun de ces acteurs ainsi que les interactions entre eux (en prêtant une attention particulière aux dimensions 'genre') - Identifier, à partir des textes en vigueur et des règles coutumières, les modalités et les conditions relatives à l'accès des utilisateurs aux différentes ressources, leur utilisation et leur contrôle

2.2 Déroulement de la collecte

L'enquête sur le terrain a été effectuée en 12 jours.

Les leaders communaux (maires, conseillers) et divers groupes cibles (femmes et hommes) ont été consultés et mis à contribution pour une meilleure compréhension de la dynamique foncière locale. Après chaque journée de collecte, une synthèse est tenue entre les membres de l'équipe afin d'échanger les différentes données collectées et d'avancer ensemble dans l'interprétation et l'analyse des données.

Certaines difficultés ont rallongé la période contractuelle, liées notamment à la situation de la pandémie du Covid-19 qui a entraîné une suspension de l'étude de plus de deux mois ; à la reprise des travaux de terrain, le site de Rini n'a été enquêté en raison de son inaccessibilité suite à de fortes précipitations dans la zone.

3. Résultats de l'étude

3.1 Dynamique foncière dans les sites d'intervention

La présente étude considère dans un premier temps les terres de cultures pluviales (terres dunaires), puis les terres de cultures maraichères (Bas-fonds). La culture pluviale étant de plus longue tradition, dispose de normes foncières plutôt bien établies en collectif ou mieux familial, qui sont aujourd'hui dans un processus inverse d'individualisation. La gestion des terres de bas-fonds, en construction s'aligne sur celles des terres dunaires. Parfois ce sont les mêmes espaces qui sont consacrés au maraichage à la fin du cycle des cultures pluviales. La reconnaissance des normes traditionnelles est un facteur positif dans la gouvernance des terres.

La gouvernance renvoie au processus de prise de décision qui doit être participatif dans le cadre des périmètres irrigués répondant aussi à des normes d'accès différentes. Lavigne-Delville 1997⁵, définit trois niveaux de prises de décision :

- les règles constitutionnelles qui permettent de définir qui est membre d'une organisation
- les règles opérationnelles qui définissent comment agir, sur quoi le faire, comment quand, sous quelle forme, quantité,
- le processus de décision définit les règles et comment elles peuvent être modifiées dans le temps

La participation des femmes aux productions maraichères traduit que des rôles différents leurs sont réservés, dans la tradition autant que dans l'innovation. Elle souligne également que les budgets des épouses et ceux de leurs maris sont indépendants et que ces femmes mettent en œuvre des stratégies personnelles pour se constituer un revenu d'autant plus important, aujourd'hui, que les revenus agricoles s'amenuisent et ne couvrent plus les besoins des ménages.

3.1.1 La superposition des droits et ambiguïtés dans l'héritage des terres dunaires

Lorsque des pratiques d'accès à la terre et des transactions foncières s'avèrent normalisées, elles tracent et régularisent d'avance les niveaux de participation des uns et des autres dans la gestion et la planification des ressources naturelles, ici le foncier.

Les coutumes étaient certes équitables au départ, du fait de la disponibilité foncière, car les ménages avaient la possibilité d'agrandir les exploitations communes et individuelles sans limite, selon leurs besoins. Ces coutumes donnaient un accès individuel aux différents membres des ménages qui travaillent dans le même temps une exploitation agricole collective ; cette forme d'organisation était en vigueur tant en région de Tillabéry, Dosso qu'en région de Tahoua.

⁵ Lavigne-Delville. Pour des systèmes irrigués autogérés et durables : Façonner les institutions (Traduction et Synthèse de l'ouvrage de E Ortrom, 1992). Inter-réseaux, 1977, 46 pages

Agadez, zone pastorale avec une entrée plus récente des activités agricoles, à travers la remontée du front agricole ne s'inscrivait pas dans ce schéma d'un système de production agricole ; il est important de préciser que le maraichage au niveau des oasis et cuvettes est une pratique ancienne, de cultures de blé, maïs, oignon blanc, etc.

La rupture observée dans le système de production d'antan, due à la pression foncière, elle-même aggravée par le changement climatique, a engendré une dérégulation des normes en introduisant une appropriation des terres individuelles et des terres collectives à l'intérieur de l'exploitation au profit des hommes, chefs de ménages. Cette situation s'observe surtout dans la bande sud du pays notamment dans les départements d'intervention du PARIIS comme Gaya (commune de Tanda) et à Tahoua (Arrondissement communaux 1 et 2). En effet, l'accroissement du nombre de ménages au sein des grandes familles, l'impossibilité de coloniser de nouvelles terres, la baisse des rendements agricoles, la monétarisation croissante des échanges ont en effet engendré, dès le début des années 1980, un partage des terres agricoles entre les ménages au décès du chef de famille. Cette pratique est en voie de généralisation dans les zones de forte pression agricole (Tanda, Founkouye et même Rini). Par contre le village de Shet dispose encore des terres agricoles familiales non morcelées.

Cette pratique de parcellisation du patrimoine foncier a donné lieu à un accès exclusif aux hommes chefs de ménages, et donc l'exclusion des femmes à l'appropriation des terres familiales, et dédommageant les femmes «qui quittent la famille », par l'acquisition « obligatoire » des parcelles individuelles en don « *gamana* » dans leur nouvelle famille maritale. A Tanda, les femmes n'héritent pas le foncier agricole « *Nous apprenons dans le village, que notre patrimoine foncier est partagé entre nos frères, ils ne nous informent même pas* » (Focus femmes de Tanda). Toutefois, des femmes à Bangoubi / « Siya pratiquent la riziculture soit sur les terres de leurs époux, soit sur des terres qu'elles ont hérité de leurs mères ». (Cf : Etude d'évaluation des Investissement dans les régions de Dosso (Gaya) et Maradi (Guidan-Roumji) de la DDC, Diarra et Hamani)

De façon générale, on assiste à un début de déféminisation du foncier, qui a pour conséquence de soustraire les femmes de la gestion et de planification des terres familiales. Lorsque que des terres leur sont octroyées en tant qu'usagères, les époux mettent aussi à leur disposition le matériel de travail et les semences dans les communautés zarma et touarègues.

Mais ce don de terre aux femmes est plutôt un prêt retirable à tout moment en zone zarma, où la parcelle est régulièrement changée par une autre, dans le même champ ou dans un autre champ ; ceci de façon régulière, renforçant ainsi la forte précarisation des droits fonciers de ces femmes.

En zone haoussa, ce « don » reste la propriété entière de la femme tant que le divorce n'intervient pas pour la séparer de sa belle-famille. Mais même en cas de divorce cette parcelle devenait la propriété exclusive de ses enfants. Au cas où elle n'en a pas eu, la parcelle est reversée dans l'exploitation familiale d'où elle est tirée » (Kiari 2014, Diarra 2006). Dans ces zones, les femmes disposent d'une autonomie relative dans le choix des semences, même si elles n'ont pas la totale décision sur la gestion de la production.

Aujourd'hui en zone haoussa aussi, on observe **une mutation des coutumes** sous l'effet de la pression foncière, le don est entrain de devenir prêt et même de disparaître dans les zones de très forte pression foncière, impliquant non seulement une déféminisation de la terre, mais aussi de l'agriculture. (cf. travaux Diarra-Monimart 2006, et Diarra 2010).

Avec la montée de l'islamisation, et l'amalgame de plus en plus généralisé entre droit coutumier et droit islamique, les femmes ont vu s'ouvrir, depuis une dizaine d'années, la voie de l'héritage foncier, dont elles étaient exclues par la coutume. Il s'agit d'une situation ambiguë (Owens et al ; Diarra-Monimart ; Liman K. ...), au regard de l'égalité hommes / femmes : la sœur hérite de la moitié de la part de son frère ; la veuve a droit à un huitième des biens. Cette pratique est à mi-chemin entre les principes du droit positif – qui préconise l'égalité à 50% - et

la coutume en mutation, qui octroie aux femmes 0% des terres lors du partage de l'héritage des terres agricoles (en particulier en zone zarma-songhaï).

Certaines communautés, comme à Takouidawa (commune de Kiéché), en région de Dosso et à Tabalak commune, en région Tahoua et à Tchintaborak et Dari (respectivement dans les communes de Tchirozérine et Agadez) en région d'Agadez, les femmes sont prises en compte dans le partage des terres « *Ici les femmes héritent aussi bien les champs que les jardins, selon les règles islamiques. Ma sœur et moi, avons hérité d'une boutique sur la place du marché et nos frères une boutique chacun.* » (Focus femmes de Tabalak). Cela traduit nettement la grande nécessité ressentie par les femmes et les ménages de disposer d'une production féminine, dont le rôle premier est de fournir un apport alimentaire et nutritionnel à la consommation familiale.

En effet, les femmes doivent leur accès à la terre dunaire et de bas-fonds, aux chefs religieux qui ont su instaurer et maintenir un système d'héritage islamique. Dans cette même logique, les frères peuvent aussi donner aux sœurs l'équivalent de leurs parts en numéraires ; dans ce cas de figure, une valeur est donnée au champ et les frères remettent à leur sœur une somme équivalente à son héritage foncier pour la dédommager. Dans ces mêmes zones, les femmes louent, prennent des terres en gage comme à Takouidawa. Aussi, l'autre grande majorité des femmes qui exploitent les terres irriguées en individuel comme en groupe doivent leur accès à la terre à des propriétaires fonciers coutumiers notamment les chefs et leurs frères. On assiste ici à un accès au foncier non pas à travers une transmission familiale, mais à travers des acquisitions individuelles par la location ou le prêt.

L'achat de terre n'est pas un mode d'accès généralisé. La terre ne se vend pas à Ibbā et à Shet et en région d'Agadez (Dari et Tchintaborak). Mais l'achat des terres est possible dans la zone plus au sud à Takouidawa, Tabalak, Tanda et Founkoye. Dans le site de Tanda : la parcelle de 25m x 25m couterait 200000 F en moyenne.

Des femmes qui ont acheté la terre sont encore plus rares et la présente enquête n'en mentionne aucune à l'exception de celles de Tchintaborak. « *Ici, 90% des femmes ont hérité leur parcelle et 10% ont acheté avec leur propre argent* » (Focus femmes de Tchintaborak). Les femmes des autres sites justifient cela par leur manque de ressources financières et l'absence d'informations relatives au marché foncier.

3.1.2 Droits d'accès spécifiques des femmes aux terres de basfonds

La production d'horticulture (maraichère, fruitière et décrue), selon le Recensement Général de l'Agriculture (2008) est nettement envahie par les hommes. Mais, « les régions de Dosso et Tillabéry ont la particularité d'inventorier plus d'exploitantes femmes que d'hommes dans le domaine d'horticulture, notamment le maraîchage. Cela tient à l'exode rural des hommes dans ces localités, à la fertilité des zones du fleuve (Tillabéry) et des Dallols (Dosso) impliquant leur exploitation avec l'appui des partenaires au développement, qui sont sensibles à l'intégration du genre dans leur intervention...

Dans la production maraichère hors zone de décrue (avec puisard par exemple), les régions de Tahoua et Zinder sont les pionnières, mais les femmes en sont pratiquement absentes, avec moins de 5% de l'effectif des producteurs.

Cependant en zone de décrue, les femmes participent moins à la production, car ces espaces sont très fertiles et moins étendus, les hommes en ont fait leur chasse gardée : 98,3% hommes contre 1,7% femme ». En outre, ces espaces ne nécessitent pas en plus des travaux d'arrosage importants.

La collecte des données rapporte une difficulté particulière pour un accès collectif des femmes à une parcelle à Founkoye (Focus femmes de Founkoye).

3.1.3 Droits d'accès collectifs : Cas des sites de PARIIS

L'accès des femmes aux terres de bas-fonds est généralement un accès collectif ; les femmes acquièrent une superficie allant de 1 à 2 ha (la superficie des sites féminins peut aller jusqu'à 5

ha, cas de Shet à Filingué), pour un nombre encore indéfini de femmes dans les nouveaux sites de PARIIS, c'est à dire ceux qui démarrent cette année comme Takouidawa Koukokin Kaya.

Les expériences passées d'appui en irrigation, laissent paraître une exploitation individuelle des femmes membres sur une superficie collective qui varie en fonction du nombre des exploitantes du groupe, croissant d'année en année. (Ibah, Shet, Foukoye, Takouitawa). Mais lorsque les terres exploitées sont achetées par le partenaire, (Cas du Projet Keita, à Tabalak) l'accès à de nouvelles femmes membres est verrouillé. A Tabalak, les nouvelles femmes accèdent en remplacement de leurs mères qui ne peuvent plus travailler (âge ou décès). A Founkoye par contre, cinq groupements de femmes ont acquis des parcelles collectives qui leur ont été retirées à la fin du projet « Ruwanmu », qui sont exploitées collectivement (travail collectif et partage de la production) compte tenu de l'étroitesse de leur taille.

L'accès au foncier des femmes se fait toujours par l'intermédiaire d'un homme souvent le chef de village (dons de parcelles aux femmes par les chefs des villages de Dari et Tchintaborak en région d'Agadez) et prêt pour les autres groupements. Ibah constitue un cas exceptionnel où, c'est une autre femme, leader membre du groupe qui a négocié l'accès à une parcelle, auprès d'un parent du propriétaire qui est installé à l'extérieur du pays, pour une durée indéterminée. (C'est l'oncle du jeune, qui a attribué la parcelle de commun accord avec les deux parents du jeune)

Tableau 2 : les parcelles des sites PARIIS

Catégories	Superficie et équipement	Sites /accès femmes	Proportion des femmes	Durabilité
Ibah/Kollo	2,21 ha toute l'année Puits cimentés type OFEDES et panneaux solaires Clôture grillagée	Prêts des parcelles / individu « La superficie exploitée est un prêt acquis à travers le chef de village (d'une parcelle) de son neveu qui vit en Europe »	(les papiers de prêt dont nous disposons attestent 26 femmes exploitantes pour l'exploitation de l'intégralité de la superficie c'est-à-dire les 2.21 ha	Durée indéterminée En absence du propriétaire qui vit en Allemagne Non durable
Shet/Filingué	5,29 ha pendant 6 mois de l'année (saison sèche). Puits cimentés type OFEDES existants) et panneaux installés Clôture grillagée	Prêt initié par le chef de village et ses frères d'une terre familiale non encore partagée.	Deux groupements féminins (Youlwane et Soudji) avec respectivement 100 femmes /groupe sont exploitantes du site	4 x 2, terre héritée pour 5 frères Durée indéterminée (10ans renouvelable) Non durable
Tanda/Gaya	5 champs ???	Plusieurs personnes 5	Pour le moment exploitation individuelle Prêt des femmes auprès des hommes	4 ans, propriétés individuelles de 5 propriétaires Durée indéterminée Terre prêtée depuis plus de 15 ans suite à

Catégories	Superficie et équipement	Sites /accès femmes	Proportion des femmes	Durabilité
Bangoubi/Siy a	50ha dont 40 ha utilisés pour la riziculture et les 10 autres ha sont utilisés pour la pêche. Le dossier est en examen pour l'accord de financement	On dénombre 70 exploitants dont 37 femmes sur environ 2 ha. Exploité toute l'année avec 2 campagne de riz.	La mare appartient au chef de village et ses frères	l'intervention du projet PAFEN Non durable
Takoudawa1 /Kiéché	120 hectares 12 mois sur 12 exploités par 150 exploitants	Prêts des jardins aux femmes par plusieurs propriétaires terriens	Site Inconnu 120 femmes réparties dans 6 groupements exploitent le site	+++ voir statut du périmètre 70 champs de plusieurs familles Durée indéterminée Les groupements travaillent sur le site depuis plus de 36 ans avec l'appui de plusieurs partenaires qui se sont succédés notamment : Bien-Etre Familial, HKI, CRS, Arimed2, SUISSAID Accès durable (dispositions à confirmer)
Koukokin Kaya	Site de 2 blocs de 21 et 10 ha exploités depuis 20 ans	Prêts de 7 propriétaires terriens dont 2 femmes	2 groupements de 50 femmes y travaillent sur environ 1.5 ha	Durée indéterminée Prêt saison sèche
Tabalak	Ancien site de 2.42ha acheté par le projet Keita. Clôture grillagée, creusage de puits cimentés existants, et placement de panneau solaires sont en attente d'acquisition de plus d'1 an	Propriété privée de deux groupements féminins Tajéda et Wadata	Site féminin. Environ 50 femmes travaillent sur les 2.42ha	Accès durable. Exploitation toute l'année Accès durable
Foukoye /Tahoua	5 Sites en prêt d'environ 1 à 2 ha 50 ha appartenant à des	Prêts retirés et incertitude	Environ 1 à 2 ha exploités par les femmes et mis à leur disposition	Accès peu probable

Catégories	Superficie et équipement	Sites /accès femmes	Proportion des femmes	Durabilité
	propriétaires privés	Les propriétaires s'engagent à attribuer de nouvelle terre aux femmes	par le projet Ruwanmu	
Tchintaborak	2,83 ha	Propriété des femmes	Les 2,83 ha sont exploités par 50 femmes autour d'1 groupement du nom de Tounfanan	Accès durable
Dari	Potentielle de terre irrigable (210 ha). Aucune mise de mise en valeur n'a commencé, les activités du PARIIS, ont démarré seulement cette année	Propriété des femmes		Accès durable

Les sites communautaires exploités par les femmes sont proches du village, compte tenu de la mobilité réduite des femmes mariées ; en effet, à Shet et à Tanda, les femmes décrivent respectivement une dynamique de culture de case : *Nous cultivons nos produits maraichers derrière la maison* » (focus de Shet). « *Nos maris creusent un puits dans les champs à proximité des maisons et les groupes de femmes exploitent l'espace ; nous offrons à tour de rôle des légumes au propriétaire en reconnaissance de la parcelle mise à notre disposition. Nous sommes bien évidemment tenues de libérer le champ à l'approche des travaux champêtres* » (Focus femmes, Tanda). A Takoudawa, les femmes ont exprimé le souhait d'avoir des parcelles plus proches des lieux d'habitation.

A Tanda, avec la forte pression foncière, les hommes n'ont plus assez de terre pour donner des gamana aux femmes, qui se rabattent sur la culture irriguée en saison sèche. Cette tendance vient confirmer celle au niveau national « La proportion des femmes travaillant dans l'agriculture est passée de 40% en 2006 à 11% en 2012, soulignant ainsi la *défémisation de l'agriculture* rappelée par Marthe Diarra et Marie Monimart⁶ et repris par Marie Sophie Chalier et al⁷ ».

Dans l'ensemble ces parcelles irriguées sont assez réduites, leur permettant de produire des légumes pour la consommation familiale. Mais une dynamique économique plus importante peut se mettre en place, pour les femmes qui travaillent sur des espaces plus grands, plus sûrs dans de grands périmètres ; c'est le cas de Safia de Takoudawa :

Moi Safia je travaille sur ce périmètre depuis 36 ans (1984) quand j'étais encore toute jeune. J'ai fait quatre accouchements depuis que je suis sur le périmètre et je n'ai jamais cessé de travailler ; qu'est que je peux faire d'autre, si j'arrêtais ? Je participe à la récolte de mil du propriétaire, je l'aide à transporter ses tiges, afin que je puisse libérer la parcelle et produire de la laitue parmi les premiers ; cela me permet gagner un revenu intéressant. Sur le périmètre actuel, nous les femmes, disposons d'une parcelle sur les 25 et d'un

⁶ Diarra. M et Monimart. M « Pression foncière et nouvelles normes d'accès à la terre : Vers une défémisation de l'agriculture au sud Niger ? » IIED. Dossier 128. Mars 2004.

⁷ Charlier. S, Diop Sall. F, Lopez. G, « Gouvernance foncière au prisme du genre : cas du Niger, du Sénégal et de la Bolivie », Féminin-Masculin, 2014, p. 39-54.

puits sur les 28 puits. Je suis obligée de travailler ailleurs avec mon époux car cette parcelle est très exiguë... À son décès, les enfants et moi avons continué à y travailler. Aujourd'hui les enfants se marient sans crédit, nous mangeons bien car nous achetons aussi du mil et du maïs... nous assurons tous nos besoins, habits etc.

Sur le périmètre irrigué où les femmes et les hommes travaillent, individuellement, comme à Takouidawa, les femmes avaient reçu deux puits et trois parcelles, qu'elles ont dû céder aux hommes qui ne disposaient pas d'assez d'espace. « *Nous leur avons donné nos places et nos maris et autres parents nous ont donné des lopins à l'intérieur de leur parcelle* ». La perte de foncier féminin se remarque ici aussi en cas de pression sur les parcelles et d'un déficit de suivi. Cela est dû au fait que l'agriculture comme le maraîchage est perçue comme une activité masculine d'abord, même si les femmes participent aussi à l'alimentation familiale et sont devenues des expertes en matière de maraîchage. En 1984 des femmes jeunes travaillaient sur le périmètre (cas de Safia de Takouidawa en 1984), aujourd'hui le manque de terre a favorisé leur éviction de l'irrigation. « *Nos femmes jeunes ne peuvent pas travailler et se fatiguer comme nous dans l'irrigation ; l'islam même interdit cela. Seules les femmes plus âgées à partir de 40/45 ans comme Safia, et les veuves sont socialement autorisées de travailler une parcelle dans le périmètre* ». Cette tendance est observée à Founkoye aussi, est similaire à celle qui a conduit à l'exclusion des femmes de l'agriculture, prétextant la pénibilité de la tâche, comme si le pilage du mil effectué au quotidien par les femmes est une activité moins pénible.

« Les jeunes femmes ne pratiquent pas le maraîchage, elles sont dans leurs foyers. Les maris sont jeunes avec un jeune ménage. Ces jeunes maris peuvent donc assurer les besoins de leur ménage. Lorsque le ménage sera plus grand et que les charges augmentent, la femme pourra pratiquer le maraîchage dans le but de contribuer à la prise en charge de la famille. » (Femme productrice de Tabalak).

3.1.4 Statut des ressources naturelles et environnementale de l'irrigation

La presque totalité des périmètres connaissent une double exploitation de saison des pluies et de saison sèche ou contre saison. Le statut de propriété traditionnelle prime ; la mise à disposition des terres irrigables en saison sèche, par les propriétaires traditionnelles a été une pratique depuis la colonisation (pour la production de diverses cultures : choux, carottes, betteraves, aubergines, etc). Les puits ont un statut de propriété collective à accès commun sur une propriété privée ; cette juxtaposition des deux ressources terre et eau confère à cette terre un caractère nouveau d'accès collectif relativement libre pendant une partie de l'année. Une fois octroyé à l'irrigant, celui-ci demeure un usager permanent et ce droit ne peut lui être enlevé, à moins qu'il y mette fin lui-même. L'usage n'est pas lié à un acte quelconque de reconnaissance (en nature, en espèce ou une attestation émise par la COFOB). Le témoignage des deux familles suffit, pendant l'octroi de la parcelle à l'irrigant par le propriétaire et pendant la remise de la parcelle par l'irrigant au prêteur. Cette situation n'est pas une réalité sur tous les sites.

En effet, les autres sites spécifiquement féminins ont le même statut d'un bien privé mis à disposition des femmes avec un usage moins sécurisé dans les sites de plus petite taille. La grande sécurité d'accès est due à « l'impossibilité pour le propriétaire d'exploiter toute sa grande parcelle. *« Il ne pourra jamais travailler cet espace lui et sa famille et est tenu de céder l'excédent de terre aux autres irrigants. »* (Focus hommes de Takouidawa, Dari et Tchintaborak). Cette analyse communautaire suppose que les sites de plus petite taille sont plus susceptibles d'être retirés aux exploitants (Ibah, et à Shet) par un transfert de la parcelle (partage d'héritage, vente, mais aussi simple retrait (à Ibah au retour du propriétaire etc). Cette expérience vécue par les groupements féminins de Founkoye, dissuade ces dernières de travailler sur une terre prêtée : « *Notre groupement a eu trois forages, une clôture et des appuis techniques. Mais aujourd'hui le propriétaire a retiré sa parcelle, nous avons cru au début que la parcelle nous avait été donnée ... c'est la fin des groupements, car cela fait déjà 4 années que nous travaillons plus collectivement, nous avons cherché un don ou un prêt de long terme, nous ne trouvons rien.* » (Focus femmes de Founkoye). Cette préoccupation est une réalité pour les hommes de ce même site : « *Il ne faut pas que la personne investisse et que le*

propriétaire des champs lui demande de quitter : C'est pourquoi on fait des actes qui précisent la durée du prêt au moins 10 ans. » (Focus hommes de Founkoye).

Par ailleurs, le groupement des femmes de Tchintaborak dispose d'un grand jardin dans lequel, elles produisaient : tomate, choux, salade, carotte moringa et courge : *« Mais après le départ du partenaire, nous avons cessé le maraichage et le jardin est mis en valeur par les hommes qui le louent, même si ces derniers nous paient rarement l'argent de la location. »* (Focus femmes de Tchintaborak). Les femmes mentionnent le manque de ressources financières comme obstacle à la poursuite de cette activité.

3.1.5 Rôles des structures de gestion foncière rurale (Comité de gestion)

Plusieurs organisations existent autour des activités d'irrigation : des structures mixtes, coexistent avec des structures féminines et des structures de jeunes qui disposent de parcelles collectives. Celle de Founkoye, site proche de Tahoua, a un niveau élevé de développement organisationnel, avec l'émergence de l'union *Moun mooré* en 2015.

Les autres comités de gestion rencontrés⁸ sont aussi capables de se réunir, de planifier la campagne à venir au vu des leçons tirées de la précédente. Généralement cette planification aborde les cultures à semer. Un problème existe à ce niveau, relativement commun à tous les sites *« par exemple, si la production de l'oignon est bonne cette année, l'année prochaine tout le monde va cultiver l'oignon »* (Focus hommes de Founkoye)

Les groupements ou encore des comités spécifiques interviennent en cas d'attaques parasitaires *« Nous avons un comité chargé spécifiquement de la question. Ce comité tient une réunion pour déterminer la nature de l'attaque. Après quoi, si la caisse dispose de liquidité, le comité procède à l'achat des pesticides appropriés et dans le cas échéant une cotisation s'impose ; le montant de la cotisation est le même pour les hommes et les femmes. »* (Focus hommes de Dari).

Lorsque des produits sont disponibles au niveau du Service de l'Agriculture, le comité à son tour fait recours au chef du village pour l'accès à ces produits ; *« S'il y'a un endroit qui a besoin d'être traité, on informe le chef du village qui à son tour part voir les gens de l'agriculture. On leur apporte l'échantillon (exemple de plante attaquée). Les brigadiers reçoivent les produits nécessaire »* (Focus hommes de Founkoye).

PARIIS a mis à la disposition des sites de Tahoua et de Tillabéry, des produits phyto sanitaires pour le traitement des attaques parasitaires et a formé par la même occasion, des brigadiers phyto sanitaires dont 25 femmes (sur 80) en 2019.

« Les personnes qui ont un forage et un moteur en commun s'organisent de façon à ce que chacun soit responsabilisé pour un tour d'arrosage : Si Ali arrose aujourd'hui il achète aussi l'essence et il peut ne pas arroser pendant quelques jours. C'est pour cela que nous n'avons pas de problème par rapport à l'arrosage » (focus homme Tabalak).

Gestion de l'eau

A l'intérieur des comités, comme à Takouidawa, des groupes d'irrigants qui partagent le puits s'organisent librement autour de la gestion collective de l'eau.

« Avec les puits, le système d'arrosage est organisé autour de 4 personnes qui se partagent le puits. Par la suite on a dépassé ce nombre car on peut avoir jusqu'à 8 personnes par puits. Les femmes ont des puits comme les hommes, sur leurs parcelles, qu'elles ont gérées de la même manière, elles font aussi partie des groupes de hommes (cas des veuves qui ont repris la gestion des parcelles de leurs époux, cas des épouses qui exploitent une partie de la parcelle de leur époux).

Pour l'arrosage, les systèmes ont évolué dans le temps. Au départ c'était avec la puisette et les arrosoirs et cela prenait beaucoup de temps minutes pour arroser. Puis le système

⁸ Nous n'avons pas pu rencontrer le président de Takouidawa, et en son absence, même le chef de village n'a pas pu nous donner les informations nécessaires.

d'exhaure à pédale (*nijya da kokari*) a facilité le travail d'irrigation et cela a engendré une augmentation du nombre des irrigants.

Comme nous utilisons les motos pompes aujourd'hui, les membres d'une même équipe achètent l'essence à tour de rôle pour alimenter la machine. Par exemple si on est 8 personnes et qu'on doit acheter 2 litres la journée, je sais que tous les 8 jours je dois acheter 2 litres d'essence qui correspondent à ma contribution. Il en est de même pour la vidange qui est aussi à tour de rôle.

Les femmes participent à la même hauteur que les hommes. Leurs époux leur prêtent la terre, mais les femmes doivent se procurer le nécessaire pour y travailler. La taille des parcelles n'est pas prise en compte. Cela est valable aussi bien pour les hommes que pour les femmes ».

C'est un principe égalitaire qui régit la participation des irrigants dans leur contribution à l'arrosage, au détriment de l'équité pour ceux qui disposent d'une superficie plus petite. Ce principe s'il est accepté est plus simple et facilite la participation et le suivi interne.

L'accès à l'eau est libre : il n'y a pas d'exigence commune pour la présence des irrigants au site. Chaque irrigant s'occupe de ses planches (dimension peut aller jusqu'à 8 mètres sur deux 8 / 2) arrose à l'heure qui l'arrange sans attendre les autres, avec pour seul devoir, de remplir les bassins pour les autres qui viendront plus tard.

A coté des motopompes collectives mises en place par le projet, s'installent des motopompes individuelles à usage collectif. Certains puits ont trois motopompes, achetées soit par un des irrigants, soit par tous (cotisation). Dans tous les cas, l'entretien est collectif. Mais à Founkoye, la gestion de l'eau est individuelle, car chacun a son puits « *il n'y a pas de problème non plus au niveau de l'arrosage comme on l'a dit chacun exploite son espace. C'est pourquoi dans nos demandes, nous avons mentionné des kits solaires individuels au projet PARIIS* ».

Gestion des autres matériels

Les autres ressources matérielles sont gérées individuellement. « *Les femmes qui travaillent dans les jardins de leurs maris en exode travaillent avec les matériels que les maris ont laissés mais, en cas d'amortissements des matériels, elles sont contraintes d'épargner dans ce qu'elles produisent pour se procurer des nouveaux matériels* » (focus Dari et Tchintaborak). D'autres femmes par contre en région de Tahoua (Founkoye, Tabalak) et de Takouidawa (Dosso), achètent leur matériel de travail.

Au niveau des groupements, un accès mutuel aux matériels privés existe « *Ici le problème ne se pose pas car l'intérieur de nos groupements, nous travaillons individuellement et chacun avec son matériel de travail. Celui qui n'en n'as pas, peut prendre chez son voisin* ».

Une solidarité existe entre les irrigants qui partagent le matériel aratoire, les autres intrants (engrais, semences, produits phytosanitaires), les connaissances etc.

Les échanges à Founkoye rapportent l'existence d'un groupe de producteurs à l'échelle de la région qui partagent des informations diverses en lien avec l'irrigation, utilisant le NTIC via WhatsApp. « *Nous avons aussi un groupe WattsApp des producteurs de la région de Tahoua. Il y'a beaucoup qui ont eu la formation sur le traitement des produits phyto sanitaire. Quand il y'a un problème, ils interviennent pour donner des explications et proposer des produits de traitement* ». Focus hommes de Founkoye.

Dans l'ensemble un constat est qu'à l'intérieur des groupements, des sous groupes d'irrigants qui partagent un système d'irrigation, sont plus opérationnels. C'est le niveau des innovations, car c'est ce niveau qui s'organise pour produire et qui dynamise le groupement à travers, ses demandes et ses besoins. Par ailleurs si ces sous groupes créent les normes simples de gestion en termes d'accès commun aux ressources, le groupement lui est le premier niveau de formalisation de ces normes, car c'est le niveau qui sanctionne en cas de non respect des normes et qui gère les conflits.

De même les besoins des groupements, les ont incités à se fédérer à Founkoye :

Au tout début chaque irrigant travaille de son côté dans une partie de son champ situé dans la vallée. Par la suite avec la CRA (Chambre régionale d'agriculture) qui nous avait approché, nous nous sommes constitués en groupements et récemment en 2015 nous nous sommes regroupés en union pour un meilleur renforcement de capacité et un développement de partenariat multiple avec l'extérieur.

Tous les membres des 3 groupements sont des adhérents de l'union par le biais de leur groupement, et depuis nous avons vu un changement. Les projets sont venus nous appuyés : Pôles ruraux, PPR, PISA, FAO, PAC-RC. Ils ont fait des forages, d'autres ont amené des semences. Aujourd'hui, il y'a PARIIS qui nous a promis des forages équipés de kits solaires.

Nous avons même ouvert un compte bancaire, c'est une chose très importante pour nous, qui nous permet de donner des prêts aux producteurs qu'ils remboursent avec des intérêts en espèces ou en nature en semences. Par exemple si c'est la pomme de terre nous l'achetons à 25.000f, la personne nous rembourse 26.000f. si c'est des semences, on donne 7 mesures et 10 sont reçues à la récolte ».

L'union assure les services de renforcement de capacité à travers les compétences acquises par certains de ses membres qui sont des formateurs ruraux.

Elle octroie aussi à ses membres des crédits de campagne et des semences à crédit.

La prise de décision

La prise de décision se fait au niveau des groupements lors d'une réunion chez le chef de village qui joue le rôle de mobilisation. « Les réunions abordent les restitutions des différentes rencontres au niveau communales et régionale, la gestion des conflits, les planifications de la campagne à venir, des informations pour éviter la contamination dans les parcelles ; etc.

Les femmes reconnaissent participer aux rencontres et même prendre parole, car il s'agit des exploitantes agricoles qui ont un certain âge et qui contrôlent leur mobilité. Elles sont unanimes sur le manque de transparence dans la gestion des biens : « *on nous appelle toujours lorsque des étrangers sont là ; nous sommes encore là pour être membres des comités que nous ne connaissons pas, mais nous savons que c'est important pour les hommes de nous inscrire, après on perd tout contrôle* » (Focus Femmes de Tabalak).

Les femmes des bureaux des comités estiment qu'elles sont « ajoutées » pour siéger dans les comités pour la forme ; « *peu d'informations nous parviennent, nous apprenons aussi par le bouche à oreille* » (Focus femmes de Founkoye). Les femmes affirment qu'en général, les hommes des structures tiennent les réunions sans elles (même si elles sont des membres des bureaux) et partagent les bénéfices des structures aussi sans elles, à moins d'être une parente ou épouse d'un membre influent du comité de gestion (apports des projets).

Tous les groupes de femmes rencontrées préfèrent des dynamiques séparées au sein desquelles elles vont prendre leurs propres décisions : parcelles des femmes, groupes des femmes, rencontres des partenaires pour les femmes, etc.

3.1.6 Menaces /Risques /conflits liés à la gestion des ressources

La gestion des conflits

Les conflits autour des usages courants sont une étape nécessaire dans l'établissement des règles et normes pour la gestion des biens et ressources communes. La terre est d'abord perçue comme un lieu où se développent en priorité les conflits entre les agriculteurs et éleveurs. A cet effet, une commission qui s'occupe de la gestion de ce type de conflits est mise en place à Founkoye ; elle est composée de deux personnes : d'un représentant des agriculteurs et d'un représentant des éleveurs dans chaque groupement. Si le cas n'est pas géré il est transféré au niveau du chef de village qui utilise les voies de recours nécessaires.

Après les conflits entre agriculteurs et éleveurs, constamment cités par les acteurs ruraux rencontrés, des cas de conflits entre exploitants irrigants sont mentionnés autour de la gestion de l'eau et de situations diverses :

- **Non financement de l'essence ou de la vidange par un exploitant**, lorsque c'est son tour, dans les cas des exploitations avec motopompes ; avec la baisse du niveau de l'eau, la nécessité de payer plus de deux litres peut surgir, et cela aussi peut être une source de conflits. Ces cas de conflits autour de l'eau sont de moins en moins fréquents et sont gérés au niveau du groupe des producteurs.
- **Le partage de la production entre les femmes membres, lorsqu'elles produisent en commun** comme à Founkoye du fait de l'étroitesse des superficies octroyées à un nombre important de femmes. Ces conflits aussi sont facilement gérés par les femmes des groupes selon une dynamique intra groupe, sans recours externe.
- **Les dégâts causés par les enfants** qui ont accès au périmètre pour aider les parents ; ces situations sont gérées entre exploitants et rarement rapportés au niveau de la coopérative
- **Les vols des matériels comme la motopompe, et de la production.** Ces cas sont généralement portés comme plaintes au niveau du chef de village. A Founkoye des vols répétés de motopompes, ont été gérés par le chef du village et cela a permis de sauvegarder la cohésion sociale dans le village.
- **La sélection des prestataires, en lien avec la qualité des services faits :** les bénéficiaires ne sont pas souvent concertés pour l'achat des matériels et ils pensent qu'il s'agit d'une tricherie, de la part du fournisseur qui impose des matériels de qualité moindre par rapport au prix (cas de motopompes achetées et déposées à la mairie pendant plusieurs jours dans le cadre d'une autre projet). « *C'est, le maire même chez qui nous nous sommes plaints qui nous a supplié de récupérer nos motopompes. Dans le cadre de PARIIS nous aimerions être impliqués dans le choix de nos équipements et la négociation des prix* » (Focus hommes de Founkoye) ;

Des risques de vols de panneaux solaires sont évoqués partout. Souvent les irrigants estiment qu'une clôture serait la solution.

Dans l'ensemble les conflits sont bien gérés au niveau des groupements et au niveau du chef de village qui constituent les deux seuls lieux de recours rapportés par cette étude.

Les focus de Tchintaborak rapportent en plus des conflits intra ménages dus à l'écoulement de la production des femmes :

Comme vous le savez dans nos traditions, l'homme a toujours considéré la femme et tout ce qu'elle possède comme étant sa propre propriété. Une manière de vous dire que nos conflits émanent toujours de cette dominance masculine. Et chez nous ici ces sources de conflits sont principalement deux :

- ✓ Les hommes qui louent notre jardin du groupement dans leur grand nombre ne payent pas l'argent de location et ceux qui payent, ne payent jamais l'intégralité de la somme due ;
- ✓ Si nous confions nos produits aux hommes qui partent en ville pour la vente, ils ne nous ramènent jamais l'argent au complet et nous n'avons pas d'autres alternatives parce que ce sont les hommes qui ont les moyens de déplacement (motos) pour se rendre en ville.

L'écoulement des produits maraichers n'est pas toujours aisé pour les productrices et les producteurs et peut constituer un facteur de découragement dans leur engagement pour la production.

Le respect des échéances est relaté à Tabalak avec le versement d'une caution par les femmes et qui attendent en vain les travaux sur le périmètre... « *Pourquoi ce projet PARIIS marche en zigzag comme un serpent ?* » (Focus de femmes de Tabalak). Elles craignent les soupçons des autres femmes membres à l'endroit du bureau de comité. Le non-respect des délais de livraisons peut créer des mésententes entre les leaders et les autres membres des groupements. Il serait opportun que le projet explique les raisons du retard accusé.

3.2 Expériences genre des acteurs stratégiques intervenant localement

Les acteurs locaux, c'est à dire les maraichers et les structures de maraichers s'organisent pour mener les activités dans un cadre traditionnel qui leur octroie beaucoup de liberté en termes de gestion des ressources et de l'environnement. Le chef de village, en tant qu'autorité traditionnelle, joue un rôle important dans la mise à disposition des ressources, dans la gestion des conflits qui ne sont pas résolus au niveau des groupements et leurs comités de gestion, et dans les relations en tant que relai dans leurs relations avec l'administration (accès aux intrants particulièrement aux produits phytosanitaires).

Les femmes n'étant pas traditionnellement reconnues comme actrices agricoles, sont de fait souvent omises dans le déroulement de cette dynamique, et cela constitue le grand défi que le PARIIS doit relever. Comment donner un espace plus large aux dynamiques locales, tout en intégrant les femmes ?

Plusieurs partenaires, l'Etat, UNICEF (Dari), PISA (Ibah, Tchintaborak, Dari...) Ruwanmu (Founkoye, etc), BIEN-ETRE FAMILIAL, HKI, CRS, ARIMED2, SUISSAID (Takouidaoua1 etc.), PROJET KEITA, LUCOP, Karkara, COSPE, PAC2, PAC 3, ProDAF, COSPE (Tabalak) ont tenté cette expérience et cela a permis la mise en place d'un processus nouveau dans certaines communautés où les femmes commencent à travailler collectivement, non plus dans l'exploitation familiale, ni individuellement, mais entre elles pour une production maraichère.

La première difficulté de nos jours est l'accès à la terre collective. Les projets précédents ont dû s'engager dans cette expérience avec une diversité des opportunités offertes localement : dons à Agadez, prêts de terres partout ailleurs sur des durées plus ou moins courtes parfois n'excédant guère la vie du projet. PARIIS est confronté à la même réalité, avec les risques de retraits des parcelles après projets, dans les zones à fortes pressions foncières.

Le Projet Keita, avec l'achat des terres aux femmes s'est inscrit dans la durabilité, car ces parcelles sont encore la propriété des femmes qui les cèdent à leurs filles. Les dons s'inscriraient aussi dans la durabilité s'ils sont inscrits dans le dossier rural à travers la Cofob, puis la Cofocom. Mais ces structures n'existent pas partout (Koukokin Kaya, Dari, Tchintaborak, etc.)

Les commissions foncières offrent certes une sécurisation foncière aux terres achetées, données et prêtées si un acte foncier est établi. Mais, la particularité de la législation foncière nigérienne réside dans la prise en compte concomitante de la coutume et du droit écrit quant à l'appropriation ou l'acquisition de la terre conformément à l'article 8 qui stipule que « la propriété du sol s'acquiert par la coutume ou par les moyens du droit écrit ».

Dans le même ordre, l'article 9 précise que « la propriété coutumière résulte de :

- L'acquisition de la propriété foncière rurale par succession depuis des temps immémoriaux et confirmée par la mémoire collective ;
- L'attribution à titre définitif de la terre à une personne par l'autorité coutumière compétente ;
- Tout autre mode d'acquisition prévu par les coutumes des terroirs.

La propriété coutumière confère à son titulaire la propriété pleine et effective de la terre... L'on est tenté de poursuivre en déclarant qu'il est de même pour les exclusions (refus d'attribuer la terre aux héritières, etc.). Les commissions foncières ne gèrent pas les inégalités mais les confortent selon les principes coutumiers en vigueur qui sont appliqués. La composition des COFOB et leur gestion ne diffèrent pas des autres structures locales en termes de prise en charge des considérations de genre. Des sites continuent à entretenir les pratiques qui excluent les femmes de l'héritage foncier malgré l'existence des commissions foncières, dont le rôle est de valider les pratiques coutumières. Mais peu de femmes connaissent qu'elles ont un droit d'accès à l'héritage foncier ; et quand elles le connaissent, toutes ne sont pas prêtes à le réclamer, du fait du clivage que cette démarche implique : conflits avec les hommes de la famille, frères surtout, stigma de la société et en particulier des autres femmes pour le non respect des normes sociales en vigueur. Il sera d'autant plus fort si la femme a recours au droit

moderne (justice) pour faire valoir son droit religieux à l'héritage de la terre. Par ignorance, ou prudence, ou pour éviter la mise en danger des relations familiales, voire de l'union, beaucoup de femmes renoncent à faire valoir ce droit. Cependant, des réponses (basées sur l'argumentaire islamique), y compris collectives, ont été apportées par des projets en région de Maradi où une très forte pression foncière est observée (initiatives Femmes et Terroirs de Care International...).

La composition proposée pour la structuration des commissions foncières de base, par le code rural est équitable, mais c'est sa mise en œuvre qui exclut les femmes, en leur accordant la seule place de « représentante des femmes », alors que les autres postes peuvent aussi être occupés par les femmes (exemple : secrétaire, trésorière, etc.).

Les structures de gestion qui doivent exercer un jeu démocratique nouveau avec tous les acteurs membres y compris les femmes intègrent peu ces dernières dans la prise de décision communautaire qui n'est pas un espace féminin. Les chefs qui organisent les réunions invitent les hommes et les femmes âgées, qui sont socialement autorisées à y participer et malgré le fait que certaines d'entre elles ont des difficultés de restitution ne serait ce que les points d'ordre du jour des réunions. Mais leur présence ne traduit pas l'expression effective de prises de positions favorables aux femmes car ces espaces ne sont pas dans les faits des lieux de débats contradictoires avec les femmes. Aussi, cela amène les hommes des groupements à décider seuls pour les hommes et pour les femmes. L'Etat est de moins en moins présent dans la vie des structures, seul le service de l'agriculture (CDA) apporte des appuis techniques en termes de renforcement de capacités aux irrigants hommes et femmes de façon équitable. L'accès aux différentes ressources mises à dispositions des structures par l'Etat ou les partenaires ne parvient pas toujours équitablement aux femmes et aux hommes. Cela n'est certes pas source de conflits mais de mécontentement et frustrations.

Le financement des activités agricoles a été mentionné par les groupements. Les groupes MMD semblent assurer ces besoins dans les sites où ces groupements existent au niveau des femmes. L'émergence d'une autre solution pour les hommes est en voie au niveau de l'union de Founkoye qui donne des semences et des crédits aux exploitants « *si un projet vient au nom de la BAGRI ou de ASUSU, on ne travaillera pas avec ce projet. Ces structures détruisent les paysans* » (Focus hommes de Founkoye).

Aujourd'hui des solutions locales (tontines des femmes, caisse des hommes) et des actions de solidarités (dons ou prêts de semences, achat de matériels divers des outils aratoires, des tuyaux, motopompe, etc. et leur mise à disposition aux autres irrigants) à l'échelle des relations sociales entre irrigants, permettent le financement des activités maraichères. Le partage des connaissances et compétences et aussi observé de façon équitable. Cependant les nouveaux sites expriment la nécessité de renforcement de capacités « *Nous avons besoin de formation sur les cultures irriguées (arrosage...) car au début il y'a ceux qui ont arrosé beaucoup alors la quantité de l'eau a dépassé le besoin des produits. Ce qui fait que pour certain ça n'a pas marché* » (Focus Koukokin Kaya)

Enfin, la question de la capacité à écouler les produits maraichers par les groupements féminins est à prendre en compte dans l'appui aux groupements des femmes qui produisent pour la vente. Cette situation a aussi découragé les maraichers de Koukokin Kaya à produire « *En 2008 quand l'État avait subventionné les cultures irriguées, les gens ont beaucoup produit. Cependant, il y'a eu une surproduction qui a conduit à la mévente, faute d'accès à des marchés plus offrants. Depuis ce temps la majorité des gens ont abandonné les cultures irriguées.* » Aujourd'hui encore beaucoup de maraichers et surtout les femmes, ne s'engagent pas concrètement dans la production. C'est probablement le cas des femmes de Tchintaborak qui ne tirent pas un grand bénéfice.

4. Conclusions et Propositions

4.1 Conclusion

En dépit de la volonté politique visant à réduire les inégalités de genre et à opérer des avancées juridiques significatives, le Niger peine à enregistrer des changements mesurables et stagne dans le bas du tableau mondial concernant l'indice d'inégalité de genre (IDG).

La société nigérienne, si diverse, reste dans son ensemble une société patriarcale, gérontocratique et rurale, où les femmes, dans leur grande majorité et à fortiori les plus jeunes femmes, sont en situation d'infériorité statutaire et de dépendance économique. Le très fort ancrage des normes qui ne bougent pas du côté des femmes et les maintiennent individuellement et collectivement à l'écart de la propriété foncière ; elles semblent se contenter en grande majorité d'un accès précaire sous la forme de prêt, location, etc.

L'existence des commissions foncières conforte cette situation peu confortable pour les femmes. Dans ces conditions le PARIIS aura de très faibles opportunités pour atteindre ses objectifs ambitieux de 35% de femmes participantes à des actions durablement.

La grande majorité des femmes courent le risque d'une éviction des parcelles mises en valeur à la fin de PARIIS. Seules celles qui travaillent dans des parcelles achetées (Tabalak) et des parcelles données (Tchintaborak). Malgré la présence des COFOB, les prêts des parcelles collectives aux femmes ne sont pas sécurisés pour une durée permettant d'amortir les investissements réalisés par le Projet.

Les normes sociales de genre évoluent très lentement dans ces communautés, mais elles évoluent. Il y a bien une dynamique des relations hommes/femmes. C'est un élément essentiel. Un leadership féminin émergent, qui dénonce les injustices vécues par les femmes même s'il ne cherche pas encore les solutions idoines et la reconnaissance de leurs droits.

L'analyse du contexte sur ces brèches qui s'ouvrent amène à faire quelques propositions pour une mise en œuvre des activités du PARIIS qui permet de prendre en charge les clivages hommes femmes observés. Des interventions bien informées et bien ciblées peuvent appuyer des changements positifs, parce que rendus indispensables lorsque les réponses sociales autorisées que sont les normes ne peuvent plus aider à gérer les nouvelles situations : changement climatique, croissance démographique, pression foncière, éviction des jeunes et des femmes du foncier... Les normes de genre, intériorisées par les femmes et les hommes, sont parmi les plus résistantes au changement, mais des ouvertures apparaissent, au Niger avec la prise de conscience localement, des inégalités et l'appauvrissement des femmes, leur engagement naissant pour le changement, etc. L'intervention de PARIIS se doit donc de s'inscrire dans ces dynamiques positives amorcées localement, de les soutenir et de les étendre dans sa zone d'intervention. La présente analyse fournit des bases pour des propositions ciblées.

4.2 Propositions

Au plan stratégique

- ❖ Favoriser l'émergence d'une dynamique féminine à travers la séparation des appuis aux hommes de celui des femmes. Cela suppose concrètement, des groupements féminins, mais aussi des parcelles féminines qui requièrent des prises de décisions séparées avec accès aux ressources et services tous aussi séparés. Cela va dans la droite ligne des orientations sociales du niveau communautaire qui créent des sphères masculines et des sphères féminines.
- ❖ Faciliter l'accès des femmes à la terre dans les zones à forte pression foncière à travers la signature de convention avec les Services de l'Environnement au niveau des zones disposant de forêts protégées en préconisant une régénération naturelle assistée (RNA)

- ❖ Sécuriser les prêts des parcelles pour une durée de 10 années au moins, et inscrits sur le dossier rural au niveau de la commission foncière communale, afin de permettre aux femmes ou aux hommes vulnérables une production soutenue.

Au niveau opérationnel plusieurs actions s'avèrent nécessaires :

- Donner des parcelles plus proches des villages aux femmes, pour permettre l'accès aux jeunes femmes, qui sont les plus vulnérables avec de jeunes enfants ;
- Doubles réunions pour hommes et réunions pour femmes en vue d'une participation effective et transparente des femmes de différentes catégories pour faire leur propre choix de leur développement ;
- Un pool local de formateurs et formatrices pour le renforcement des capacités des hommes et des femmes sur des thématiques définies par les irrigants en fonction de leurs besoins
- Subvention des nouvelles semences aux groupes des femmes et des hommes en fonction de leurs besoins respectifs
- Organisation des femmes de façon durable autour du financement des intrants (semences, produits phytosanitaires) et de la terre ; les groupes de femmes ont acheté des terres dans l'expérience de l'Initiative Femmes et Terroirs - IFETE , à Maradi ;
- Organisation autour de l'entretien et du renouvellement des matériels (Panneaux solaires) et motopompes
- Organisation autour de la participation aux activités (cartes de membres à Sheet et part sociale à Ibah)
- Sécuriser les kits solaires : il faut faire en sorte que les panneaux soient placés en hauteur de tel sorte qu'ils ne seront pas faciles à être volés. Eviter les panneaux placés à un mètre ou un mètre et demi du sol. Il faut en outre faire une clôture solide : pas de grillage seulement
- La mise en place de COFOB au niveau de quelques sites de PARIIS (Koukokin Kaya) Dan Kassari région de Dosso ; Dari et Tchintaborak région d'Agadez le plus tôt possible
- Formation spécifique des COFOB en termes de représentations féminine et de gestion équitables des conflits fonciers familiaux
- Une attribution/répartition des parcelles des sous projets ayant déjà bénéficié du financement PARIIS, aux promoteurs en vue d'avoir le nombre exact de femmes et les superficies qu'elles occupent ;
- Impliquer/ responsabiliser les promoteurs dans le choix des prestataires pour la réalisation des infrastructures et équipements.
- Une formation sur les techniques d'irrigation pour les producteurs de Koukokin Kaya
- Mettre les producteurs des sites de PARIIS en relation pour des partages d'expériences à travers les NTIC (WattsApp)
- Créer un réseau pour l'écoulement des produits maraichers.
- Une sensibilisation sur la continuité des activités même après le départ du projet.

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de références

I. Contexte et justification

1.1 Informations générales sur le Projet

Dans les pays du Sahel, le secteur de l'agriculture irriguée continue à faire face à des difficultés dans la mise en œuvre des projets et produit des résultats en-deçà des attentes. Le rythme d'aménagement est lent et les superficies irriguées restent globalement sous-exploitées, avec environ un tiers des superficies équipées qui ne sont pas mises en valeur. Les investissements privés restent à un niveau très faible et le financement du développement de l'irrigation est essentiellement public. Dans de nombreux cas la puissance publique doit également financer une partie des charges récurrentes d'exploitation et de maintenance, ou bien financer des réhabilitations régulières des périmètres aménagés.

Des solutions existent pourtant pour rendre le secteur plus efficace et performant, comme le montre les nombreux cas de réussite locale. Il est nécessaire d'ancrer ces solutions au cœur des stratégies d'intervention des États du Sahel selon une approche systémique d'amélioration des performances reposant sur des actions concertées et planifiées. Six (06) États du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad), réunis à Dakar le 31 Octobre 2013 lors de la Conférence de Haut Niveau sur l'irrigation au Sahel, ont convenu de combiner leurs efforts pour accroître le rythme et la qualité des investissements dans l'agriculture irriguée sur la base d'une approche participative et systémique de résolution des problèmes et de développement de solutions adaptées. Suite à cette conférence, Le CILSS a été mandaté par les États pour instruire un programme régional visant à appuyer les six (6) États dans la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés à Dakar.

C'est ainsi que, le CILSS avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale et en collaboration avec les États membres ont formulé un premier projet régional intitulé « Projet d'Appui Régional à l'Initiative Irrigation au Sahel (SIIP/PARIIS), qui a obtenu le financement du groupe de la Banque Mondiale. Il est la pierre angulaire indispensable pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la Déclaration de Dakar en mettant en place les conditions pour la performance et la durabilité des investissements réalisés dans le secteur de l'agriculture irriguée.

Le PARIIS – SIIP contribue à l'atteinte des objectifs d'investissement des programmes nationaux des six (6) États concernés toutes sources de financements confondues. Il propose des solutions pertinentes et diversifiées aux contraintes du développement de

l'irrigation au Sahel sur la base d'un cercle vertueux d'amélioration des performances du secteur, de meilleure évaluation de ces performances, et de préparation de projets bancables basés sur les leçons apprises de ces évaluations. Il met en œuvre des mécanismes et conditions de durabilité et de viabilité post projet, favorisant la poursuite des investissements dans les Etats. Le PARIIS doit également favoriser l'investissement privé à tous les niveaux, en établissant un terrain favorable et en apportant les partenariats et appuis publics nécessaires. Il doit enfin assurer une coordination efficace au niveau régional par le CILSS.

Au Niger la zone d'intervention du PARIIS couvre quatre (04) régions d'Agadez, Dosso, Tillabéry et Tahoua, avec 25 sites dans 19 Communes et 12 Départements. Les bénéficiaires directes du Projet sont au nombre de 9700 dont 35% des femmes, avec l'aménagement, la réhabilitation et la mise en valeur de 4710 Ha de superficie d'irrigation.

L'Objectif de Développement du PARIIS Niger est d'améliorer la capacité des parties prenantes à développer et à gérer l'irrigation et à accroître les superficies irriguées en suivant une approche régionale basée sur les « solutions » dans les pays bénéficiaires. Le projet visera à institutionnaliser les solutions d'irrigation élaborées en vue d'assurer la capitalisation des connaissances acquises et garantir la durabilité de l'approche au-delà de la durée de vie du projet. Il est structuré en 3 composantes i) COMPOSANTE A : Modernisation du cadre institutionnel ii) COMPOSANTE B : financement des solutions d'investissement dans l'irrigation iii) COMPOSANTE C : Gestion des connaissances et coordination

1.2 Contexte de la consultation

Nombreux sont les sommets/réunions tenus au niveau mondial qui ont discuté de différents aspects du genre et de son intégration au processus du développement socio-économique. Ces sommets ont tous reconnu que le genre est un ensemble de caractéristiques culturelles spécifiques qui identifient les comportements sociaux des hommes et des femmes ainsi que la relation existant entre eux. Aussi, il est reconnu au cours de ces rencontres que les femmes sont victimes de toutes sortes d'inégalités, surtout celles relatives aux processus décisionnels afférents à la gestion rationnelle des ressources naturelles et environnementales notamment les terres et les eaux.

Au Niger, les femmes qui représentent 50,1% de la population vivent en majorité en milieu rural (78,3%) et sont à plus de 80 % analphabètes⁹. Elles sont plus confrontées à la pauvreté (4 pauvres sur 5 sont des femmes) malgré leur présence dans les différentes sphères des activités économiques du pays. En plus, elles ont un rôle important à jouer dans la préservation de l'environnement, des ressources naturelles, et dans la promotion du développement durable en ce sens que la responsabilité principale de subvenir aux besoins du foyer en termes de consommation leur incombe. Quant à la problématique de l'accès à la terre au Niger, elle laisse apparaître que les femmes et les jeunes sont utilisateurs de la terre, pilier du développement agricole, mais, que de façon générale, ils n'ont pas un accès égal à cette ressource avec les

⁹ Données issues du dernier Recensement Générale de la Population (RGP 2012)

hommes. Ainsi, bien que les situations soient variées, ces groupes vulnérables ont majoritairement des droits restreints et provisoires bien que des textes législatifs, des organismes, des organisations non gouvernementales tentent d'y remédier. Mais cela est d'autant plus difficile pour d'autres catégories sociales, car même parmi les hommes, certains sont dans des situations foncières précaires en raison de l'émiettement des terres familiales en lien avec la croissance démographique et la vulnérabilité des ménages ruraux. Quel sens y a-t-il alors à espérer une sécurisation des droits des femmes et des jeunes dans l'accès et le contrôle des ressources si ceux des hommes ne sont pas sécurisés ?

Depuis plusieurs décennies, la prise en considération des inégalités entre les hommes et les femmes dans le processus du développement constitue de ce fait, une préoccupation majeure pour les autorités nigériennes et ses partenaires au développement, en particulier la valorisation du rôle actif de la femme dans ce processus. Comme définie dans la Politique Nationale Genre, l'équité entre les sexes constitue une priorité de développement socio- économique et un axe central dans les processus décisionnels des aspects genre-environnement pour le gouvernement et les PTF dont la Banque Mondiale.

L'analyse des questions de développement social selon une approche basée sur le genre implique donc, au préalable, la connaissance du contexte socioculturel qui détermine les rapports sociaux entre les hommes et les femmes au sein des ménages et de la communauté. Ce qui revient à interroger les réalités sociales et les mécanismes qui sont à la base de ces rapports, en vue de comprendre la distribution des rôles et de la place selon le sexe dans la définition de la planification et de la gestion des ressources naturelles.

Pour comprendre, pallier les différences sociales et favoriser l'accès équitable des populations bénéficiaires aux ressources naturelles (terres irrigables et eaux d'irrigation), le PARIIS-Niger a pris l'initiative de conduire une étude-diagnostic dans 17 sites sur un total de 25 des 19 communes d'interventions (y compris Dessa : site pour la grande irrigation). Ces sites sont représentatifs de l'ensemble des sites des quatre régions (Agadez, Dosso, Tahoua et Tillabéry) du PARIIS du point de vue socio-écologique.

La présente étude « **Diagnostic sur la place des hommes, et des Femmes dans la planification et la gestion des ressources** », entre dans cette préoccupation et cherche à amorcer une analyse approfondie sur les questions genre et vulnérabilité et leur relation avec la gestion durable des ressources naturelles et environnementales. Elle jettera les bases d'une meilleure compréhension des critères, conditions et normes requis pour l'intégration des aspects genre et équité sociale dans les initiatives économiques et de planification, pour un accès équitable aux services et opportunités que le PARIIS offre.

Le résultat de cette étude, permettra à PARIIS NIGER d'optimiser les bénéfices du projet pour les femmes à travers une prise en compte efficace de leur implication à tous les niveaux du processus ; C'est-à-dire de la phase planification, jusqu'à

l'aménagement des terres, leur attribution et la mise en valeur.

Les présents Termes De Références sont donc élaborés pour le recrutement d'un consultant individuel qui sera chargé de conduire cette étude sur les sites identifiés des communes d'intervention du PARIIS dans les régions d'Agadez, Dosso et Tahoua et Tillabéry.

II. Objectifs

Objectif général :

Il s'agit de définir les modalités opérationnelles qui seront utilisées par le PARIIS Niger pour prendre en compte le genre et assurer une inclusion sociale dans ses sites d'intervention.

Objectifs spécifiques : les objectifs spécifiques assignés sont :

- Caractériser **les droits d'accès, de gestion et de transfert des ressources naturelle et environnementale** (terre, fleuve, forêt, mares, puits, espaces de pâturage, marché...) des hommes, des femmes et des jeunes plus particulièrement aux terres aménagées pour l'irrigation ;
- Déterminer et analyser **les relations sociales entre les différents groupes sociaux** à travers une analyse approfondie de la place et du rôle des femmes et les hommes **dans la répartition et la gestion des ressources naturelle et environnementale** ;
- Examiner les menaces/conflits liés à la gestion des ressources qui pèsent sur les communautés en lien avec la dynamique sociale des différents groupes en présences (familles, communautés, agriculteurs, éleveurs, etc.) ;
- Identifier et analyser les **procédures, lois et opportunités pouvant permettre** aux femmes, et aux jeunes de mieux participer à la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques, stratégies, plans et programmes visant la gestion rationnelle des ressources naturelles et environnementales ;
- Identifier **les acteurs stratégiques intervenant localement** (Administration, ONG, organisations paysannes, secteur privé et autres) **dans un domaine** directement ou indirectement lié à la planification et à la gestion des ressources naturelles. Caractériser et analyser leur action vis-à-vis du genre et de l'inclusion sociale

A partir de ces éléments de caractérisation et d'analyse :

- **Proposer les dispositions concrètes** qui assurerons une prise en compte des besoins différenciés des catégories sociales dans la gestion des ressources naturelle et environnementales

- Faire des **recommandations opérationnelles selon des besoins différenciés rentrant dans le cadre de la mise en œuvre des activités du PARIIS** ;
- Déterminer comment les **acteurs locaux peuvent plus et mieux agir** pour l'intégration des femmes et des hommes dans une démarche de planification et de gestion des ressources naturelles liées à l'irrigation (existante ou à venir).

III. Résultats attendus

- Les droits d'accès, de gestion et de transfert des ressources naturelles et environnementales des hommes, des femmes et des jeunes sont caractérisés ;
- Les relations sociales entre les différents groupes sociaux à travers une analyse approfondie de la place et du rôle des femmes et les hommes dans la répartition et la gestion des ressources sont déterminées et analysées ;
- Les menaces/conflits liés à la gestion des ressources qui pèsent sur la communauté en lien avec la dynamique sociale des différents groupes en présences (familles, communautés, agriculteurs, éleveurs, etc.) sont examinés
- Les procédures, lois et opportunités pouvant permettre aux femmes, et aux jeunes de mieux participer à la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques, stratégies, plans et programmes visant la gestion rationnelle des ressources naturelle et environnementale sont identifiées et analysées
- Des dispositions ou stratégies pour une prise en compte des besoins différenciés des catégories sociales dans la gestion des ressources naturelle et environnementale sont identifiées
- Des recommandations opérationnelles selon des besoins différenciés rentrant dans le cadre de la mise en œuvres des activités de développement sociale et genre du PARIIS sont définies
- Des acteurs stratégiques (Administration, ONG/organisations paysannes, secteur privé et autres) à impliquer pour l'intégration des femmes et des hommes dans la démarche méthodologique de planification et gestion des ressources sont identifiés

IV. Méthodologie

En dehors des offres techniques et financières que le/La consultant/e proposera dès le départ pour justifier de la manière dont l'étude sera conduite pour atteindre les objectifs et résultats fixés, il/elle procédera à une recherche documentaire (nationale, locale) strictement nécessaire à l'exécution de la prestation, y compris les modalités d'intervention du PARIIS dans ses zones d'intervention. Par ailleurs, la réalisation des activités devra se faire de façon à :

- Assurer une participation adéquate des parties prenantes clés dans les représentations du projet PARIIS-NE (UGP, Ministères, ONAHA...) ;

- o Assurer une consultation adéquate avec les différents Services Techniques de l'Etat du niveau déconcentré (DRGR, DRA, DRPF/PE...); des ONG/projets/programmes intervenant dans le même domaine ainsi que des représentants des Organisations Communautaires de Base.
- o Garantir une forte collaboration entre les structures des antennes et le niveau national pour faciliter plus tard une forte internalisation des conclusions et recommandations

Il/elle pourra formuler des observations pertinentes à l'UGP sur les TDRs qui leur seront transmis en pièces jointes à la lettre de notification.

- o Le calendrier détaillé de l'étude
- o Le plan/canevas de rapport
- o Une première réunion de cadrage sera organisée pour non seulement délimiter les sites qui feront l'objet de l'étude, mais aussi avoir une compréhension commune des termes de références et/ou faire des réajustements nécessaires de concert avec les experts de l'UGP ;
- o Un débriefing devra être organisé pour restituer les résultats préliminaires de la mission à l'équipe du Projet.
- o La coordination de l'étude sera assurée par le spécialiste du Développement Social et Genre et l'expert en Suivi & Evaluation de l'UGP
- o Les données seront collectées au niveau des quatre (4) régions d'intervention du projet (Agadez, Dosso, Tahoua & Tillabéry)

V. Activités/Tâches du/de la Consultant/e

Pour atteindre les objectifs et résultats fixés, le (la) Consultant(te) aura à :

- o "Procédera à une recherche documentaire (nationale, locale) strictement nécessaire à l'exécution de la prestation, y compris les modalités d'intervention du PARIIS dans ses zones d'influence.
- o Caractériser et analyser les modalités de planification et de gestion des ressources naturelles effectives, leurs incidences et les possibilités de les influencer
- o Interviewer des acteurs locaux afin de recueillir leur perception par rapport à la façon dont s'opère la planification et la gestion des ressources naturelles.
- o Faire des recommandations opérationnelles pour mieux intégrer les femmes dans la planification et la gestion des ressources
- o Rédiger un rapport optimal dont les dispositions seront directement intégrées dans le mode opératoire du projet PARIIS (volet planification locale).

VI. Livrables

Aux termes de cette consultation, sur l'étude « Diagnostic de la place des hommes, et des Femmes dans la planification et la gestion des ressources, les produits suivants sont attendus :

- o Un rapport provisoire remis au plus tard dans les sept (7) jours après la fin de l'étude. Ce rapport sera transmis au Coordonnateur national du projet PARIIS-Niger pour la réunion de pré-validation du Comité d'Experts Techniques
- o Un rapport définitif intégrant les commentaires et suggestions faits par les membres du Comité d'Experts Techniques devra être déposé en trois (03) copies dures et une (01) copie électronique sur clé USB, cinq (05) jours après la réception desdits commentaires et suggestions.
- o Une synthèse de deux à trois (2à3) pages au maximum du rapport définitif devra être jointe.

VII. Durée

L'étude Diagnostic se déroulera dans les Régions d'Agadez, Dosso, Tahoua et Tillabéry. La période d'exécution ne peut excéder vingt (30) jours calendaires et démarrera au plus tard en janvier 2020.

- Recherche documentaire et élaboration des questionnaires ou guides d'interviews : 3 jours
- Visites terrain /Enquêtes/Interviews : 20 jours (y compris les délais de route)
- Traitement des données/rédaction/restitution et dépôt du rapport provisoire : 7 jours

VIII. Le profil du consultant (e)/participants & Conditions d'application

Les principes et approches qui guideront cette étude Diagnostic sont : la transparence, l'indépendance, la participation inclusive, et l'efficacité. De ce fait, l'étude devra faire usage des méthodes de collecte et d'analyse des données reconnues en la matière. Pour ce faire, le PARIIS-Niger fera appel à des Consultants indépendants à travers la publication d'un Avis à Manifestation d'Intérêt ou la consultation des consultants reconnus dans le domaine ». Les intéressés manifesteront leurs intérêts en transmettant leurs CV actualisés et signés. Le consultant classé premier sera invité par lettre de notification à proposer son offre techniques et financière qui sera discutée et validée par un comité ad hoc.

a. Expertise et/ou spécialités demandées

Pour la réalisation de cette étude, le/la Consultant (e) doit avoir :

- o Une expérience reconnue dans la conduite de recherche qualitative ;
- o Une compréhension claire de la méthodologie de recherche ;
- o Une expérience dans l'usage des différents outils et techniques de recherche ;

- o Des expériences avérées dans le diagnostic, la conception et le montage de projet,
- o Une expérience solide en réalisation d'enquête sociologique et/ou anthropologique (d'au moins 10 ans) ;
- o Une bonne expérience dans le domaine d'élaboration des politiques intégrant les questions de transversalité sexo-spécifique ;
- o Une maîtrise des outils et approches participatives ;
- o Une bonne connaissance des enjeux environnementaux et sociaux dans un contexte suivi/évaluation des stratégies de planification (5 ans au minimum) ;

Le/la Consultant (e) doit avoir un niveau minimum BAC +5 en Anthropologie, Sociologie, Socio-Anthropologie, être spécialisé/e sur les questions de genre et inclusion sociale avec une expérience réussie d'études similaires sur la gestion des ressources naturelles et environnementales. La connaissance de la langue Haoussa et du djerma est obligatoire.

b. Conditions d'application

En plus des qualifications requises, le/la consultant (e) devra soumettre à l'équipe du projet une proposition qui fera ressortir :

- **Une offre technique**

La proposition technique devra clairement préciser les détails suivants :

- o Les méthodes d'échantillonnage et la taille de l'échantillon requis ;
- o Les sources d'informations ou documentation pour la revue documentaire ;
- o Les grandes lignes des outils/supports/Guides, les audiences concernées et les méthodes de collecte des données (celles-ci doivent être conformes aux plans SE du PARIIS-NE)
- o Les questions éthiques à considérer dans la collecte des données ;

- **Une offre financière :**

La proposition financière doit clairement ressortir :

- o Les différents centres des coûts avec le nombre d'unités et le coût unitaire par rubrique

VIV. Budget

Il est attendu une proposition financière du/de la consultant/e.

X. Personnes de Contact

Préparé par: Kaltoumi Hamani	Vérifié par : Mme Bachard Nana Hadiza	Approuvé par : Moussa Amadou
Titre : Spécialiste Développement Social & Genre	Titre : RAF	Titre : Coordonnateur du PARIIS-Niger
Signature :	Signature :	Signature :
Date : 04/11/2019	Date : 04/11/2019	Date:/11/2019

Annexe 2 : Calendrier de travail

Date	Site	Nuit
Samedi 21 mars 2020	Iba	Hommes rencontrés : Soumana Boubacar Oumarou Abdou Ide Moussa Massaoudou Soumana Hamidou Adamou HamadouHarouna Seydou Mamane Moudo 98164187 Yacouba Idi : 98572409
Dimanche 22 mars 2020	Shet	Hommes rencontrés Issoufou Hamidou Hima Gouba Abdou Gouba Moctar Djibo Hama Zakari Issaka ibra
Mardi 24 mars 2020	Tanda	Femmes rencontrées Shérifa Zibo Zenabou Idé Ouma Ibrahim Zouera Zibo Hamila Adamou Hommes rencontrés : Maman Moudour Yacouba Idé Amadou Assoumane Habobou Oumarou Hamza Namata
Mercredi 25 mars 2020	Takoudawa	Hommes rencontrés Salifou Allakasso Salifou Oumarou Hamedine Dakaou Chaibou Sarki Mayyaki Harouna Issoufou Boubacar Maigari Takouidawa 95 29 96 17
Jeudi 26 mars 2020	Dosso Tahoua	Déplacement
Vendredi 27 mars 2020	Tabalak	Entretien Femmes : Rakia Djibrina Présidente Groupement Lahia contact : 90802260 Fati Ghoumar Présidente Groupement Tsidak contact :90 80 84 99, Aminatou Almou, Isibiti Ofita

		Hommes rencontrés : Hommes 0 jour de marché
Samedi 28 mars 2020	Tahoua - Niamey	Suspension des travaux de collecte Retour Niamey
Jeudi 11 juin 2020	Niamey – Tahoua	Reprise des travaux de collecte
	Takouidawa collecte complémentaire	Hommes rencontrés Salifou Allakasso Salifou Oumarou Hamedine Dakaou Chaibou Sarki Mayyaki Harouna Issoufou Boubacar Maazou Ibrahim Maire de Kieché : 96423060 Num wattsapp
Vendredi 12 juin 2020	Foukoye	Entretien Hommes : Hallaraou Allassane SG union et SG Souma : 90322932, Mahaman Soumaila SG fadama : 90529077, Sayyabou Salihou : AUE : 90120498, Zakari Harouna Chef du village 90032393, Yahaya hamide, Ibrahim Moussa, Manzo Aboubacar, Saidou Ali, Aboubacar Abera, Sayyabou Abdoullahi, Sidi Mamane, Mahamane Ibrahim Femmes rencontrées : Hadjara Zamna, Ouma Aboubacar, Binta Idrissa, Hassana Mahamadou, Ousseina Rahimou, Bara'atu Rahimou, Cha'ouda Idrissa, Cha'oua Ayoub, Zouéra Aboubacar , Saida Abou, Sahina Illa Secrétaire Adjointe Fédération contact : 92 06 80 49 ; Habiba Aboubacar ; Zahara Hassane : 90 32 07 99 Ash'a Mahamane
Samedi 13 juin 2020	Tabalak collecte complémentaire	Entretien femmes : Rakia Djibrina Présidente Groupement Lahia contact : 90802260, Fati Ghoumar Présidente Groupement Tsidak ,contact :90 80 84 99 Aminatou Almou, Adé Moussa, Isibiti Ofita Mariama Ghaliss, Alghainayat Adji, Amina Aghali, Dijé Attaher, Aichatou Assoumane Yacine Ibrahim, Ayé Abdoulkhadr, Zeinabou Ibrahim, Maimouna Abdoulaye Entretien hommes : Abdoul-kadri Abou 96947792, Youssouf Houda 96106613, Amodé Amadou 88477312 Harouna Ibrahim, Nouhou Issoufa
	Tchintaborack	Hommes rencontrés : Abbalé CHamnatou, Ghissa Inoussa Aghali Issouf, Mohamed Ghissa, Goumi Doungou, Mohamed Bahi, Sidi Almoustapha, Hamadou Ghousmane Mohamed Yihya, Alhousseini Attawa, Saddik Aghali, Dinda Takou, Ghissa Akado, Ahmed Harouna, Emannaw Mouha

		Femmes rencontrées : Touani Allo, Hawa Hamanna, Habbi Allakko, Haba Allako, Tété Kouzouta, Tinga Itwa, Minata Tahmo, Efakké Hamat, Halima Ghoumane, Mariama Dinda, Tahé Karso, Hadia Attimn, Tcheda Sidi, Afatawa Alhousseini, Gona Issighid, Tima Amoumoune
Dimanche 14 juin 2020	Rini	Site inaccessible
	Dari	Femmes rencontrées : Gaichatou Aghali, Baka Wirtislene, Mariama Wayislimane, Toukouwa Oumbo, Tamoumoune Alhassane, Oumanana Katé, Tikna Idbal, Afournouke Alhassane, Abanjaran Boula, Amballé Ingatan, Mariama Lamberik, Fatima Moussa, Ghaichatou Wantallah, Boula Sayadi, Tamounte Fala, Tchinmoutou Sidi, Ghaicha Almoctar, Arrahamate Aghali Hommes rencontrés : Alhadé Akassesseye, Ikotay Istab, Waidarane Islamane, Alhou Amighid, Ghissa Akassesseye, Aghali Alher, Alhasse Amayako, woundana Wayirzagan, Idrissa Atlak, Echinnawane Hamadé, Ahmoudou Elmoctar, Ahmaed Alher, Mohamed Imziyad Sagam Batouré, Diallo Kabir.
Lundi 15 juin 2020	Koukoki	Hommes rencontrés : Arzika Amoré : chef du village : 96.48.26.12, Ango Nahantchi, Bagoudou Ali, Bassakoye Mahamadou, Bizo Kimba, Adamou Amoré, Alio Nahantchi, Mamidou Ran rani, Ousmane Moussa, Salaou Nahantchi, Harouna Dadi, Manzo Naroua Andi Gagara : SG de la Mairie Dan Kassari 96166592/ 95987000 Femmes rencontrées Tagari Namata, Zeinabou Nahantchi, Tsalou Atto, Bita Také, Gola Kam, Taguizo Dagomba, Bani Sani
		Retour Niamey

Liste des personnes contacts

Tabalak

Abdoul-kadri Abou 96947792

Youssouf Houda 96106613

Amodé Amadou 88477312

Foukoye

Hallaraou Allassane SG union et SG Souma : 90322932

Mahaman Soumaila SG fadama : 90529077

Sayyabou Salihou : AUE : 90120498

Zakari Harouna Chef du village 90032393

Koukoki

Arzika Amore : chef du village : 96.48.26.12

Andi Gagara : SG de la Mairie Dan Kassari 96166592/ 95987000

Takouidawa1

Chef du village : 95299617

Maazou Ibrahim Maire de Kieché : 96423060 Num watsapp

Tanda

Mamane Moudo 98164187

Yacouba Idi : 98572409

Ibah

Maigari : 96669723

Shet

Maigari : 96429936

Annexe 3 : Guide d'entretien

Ressources naturelles : Eau et terre

Accès à la terre dunaire

Différents mode d'accès à la terre pour les femmes et pour les hommes –
Modes d'accès à la terre les plus fréquents pour les femmes, et pour les hommes

Accès aux terres irriguées

Comment les hommes et les femmes obtiennent des parcelles irriguées (période de mise à disposition) ? qui sont les propriétaires

Comment les femmes ont eu la terre collective / groupement ? et les hommes ?

Durabilité de l'accès

Commission foncières de base et rôles effectifs en cas de gestion de conflits.

Les recours les plus fréquents et les efficaces

Accès à l'eau d'irrigation

Organisation des irrigants pour un accès régulier à l'eau de production

Comité locaux de gestion de l'eau

Gestion des conflits liés à l'accès à l'eau

Recours les plus fréquents et les plus porteurs de solutions durables

Ressources environnementales

Forage, Mini barrage, matériels de travail et leur gestion

Gestion des ressources environnementales ?

Organisations des producteurs

Relations sociales entre les différents groupes sociaux et la place et le rôle des femmes et des hommes dans la répartition et la gestion des ressources naturelle et environnementale ; nombre de planches par femmes si production individuelle

Comment sont gérées les différentes ressources mises en place par les projets ?

Groupement financé par le projet

Rôles et place des femmes et des hommes dans la répartition des ressources naturelles et environnementales

Rôles et place des femmes et des hommes dans la gestion ? Vente (individuelle ou en groupe)? Consommation ?

Menaces /conflits liés à la gestion des ressources qui pèsent sur les communautés en lien avec les dynamiques sociales des différents groupes en présence (familles, communautés, agriculteurs, éleveurs, etc.)

Comment sont gérés les conflits sur place et ailleurs. Entre les groupes en conflits ? entre les groupements ? Le chef du village ? en dehors de la communauté ?

Typologie des conflits selon les modes de leur gestion.

Normalisations de pratiques issues des conflits

Procédures, lois et opportunités : pouvant permettre aux femmes et aux jeunes de mieux participer à la conception, à la planification, à la mise en œuvre et le suivi évaluation plans de travail des irrigants dans le cadre d'une gestion rationnelle et participatives des ressources naturelle et environnementale.

Identifier les acteurs stratégiques intervenant localement (administration, ONG, organisations paysannes, secteur privé et autres) dans un domaine directement ou indirectement lié à la planification et à la gestion des ressources naturelles.

Caractériser et analyser leur action vis-à-vis du genre et de l'inclusion sociale

ONAHA : formation utilisation pesticide qui participe ? Pourquoi ? Comment les ONG qui interviennent abordent - elles les questions genre et inclusion sociale dans leurs activités ? Appréciations.

Comment PARIIS peut-il mieux intégrer les femmes dans la planification et la gestion des ressources naturelles et des ressources environnementales ?

Attentes et craintes relatives aux activités du PARIIS.